

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
 M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS
ET RÉFECTION DE GENTILLY-2 PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 14 décembre 2004, 19 h
Église multi-fonctionnelle
3025, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

	SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2004	2
	MOT DU PRÉSIDENT	2
5	LE PRÉSIDENT:	2
	 PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
10	M. Éric Perreault, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec	3
15	MM Pierre A. Guimond et Murray Elston, Association nucléaire canadienne	9
	M. Llyd R. Jones, Zircatec Precision Industries Inc.....	15
	M. Jacques Dagenais	18
20	MM Claude Mailhot, Dominique Munger, Syndicat des technologues d'Hydro-Québec, section locale 957	34
25	M. Richard Perreault, président, section locale 1500 M. Stéphane Bousquet, représentant syndical Syndicat des employé(es) de métiers d'Hydro-Québec.....	39
	M. Henri Massé Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).....	42
30	MM Daniel G. Nolett, Serge Ashini Goupil et Mme Nancy Bobbish Le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki Inc.....	47
35	M. Shawn-Patrick Stensil et Mme Johanne Roberge Sierra Club du Canada	52
40	Dr André Dontigny et Dr Gilles Grenier Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, DSP de la Mauricie et du Centre-du-Québec	65
	 PÉRIODE DE RECTIFICATION DES FAITS	

MOT DU PRÉSIDENT

45 **LE PRÉSIDENT :**

Alors Mesdames et Messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette deuxième partie d'audience publique portant sur le projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2.

50 **Début de la phrase à la page 2 : « Mon nom est Michel Germain [...]**

Fin de la phrase à la page 2 : [...] ou de proposer des modifications au projet. »

55 Dans son analyse des mémoires, la Commission s'attardera avant tout sur l'argumentation et les faits. La recherche du consensus est aussi un élément important de l'analyse de la Commission. Cependant, il est important aussi de mentionner que la répétition des arguments n'est pas nécessairement un facteur majeur ou déterminant de l'analyse.

60 Alors je retiens, et je répète, la Commission s'attarde aux différents faits et argumentations énoncés dans les mémoires, entre autres.

[LE PRÉSIDENT POURSUIT LA LECTURE DE SON DISCOURS]

65 **Début de la phrase page 2 : « J'appellerai donc [...]**

Fin de la phrase page 3 : [...] disponible à l'arrière de la salle.

70 À ce jour, la Commission a reçu 58 mémoires dont 47 seront présentés en séance, selon la cédule que nous avons actuellement. Dans le cadre de l'audience, bien entendu, certaines personnes ont manifesté le désir de remettre des informations un peu plus tard à la Commission.

75 Dans ce cas-ci, donc on l'a fait dans un cas, mais pour raisons d'équité, toutes les personnes intéressées peuvent s'en prévaloir. La Commission laisse un délai, si des gens veulent donner des informations complémentaires en rapport avec leur mémoire ou tout autre document, nous acceptons les documents jusque, mettons, la semaine prochaine, c'est-à-dire le 23 décembre. Le 24 décembre, les bureaux du BAPE étant fermés.

80 Donc, nous allons accepter des informations jusqu'au 23 décembre. Par après, bien entendu, si des gens communiquent des informations à la Commission, la Commission ne s'engage pas à en tenir compte. Parce qu'il faut bien comprendre, la Commission va être en rédaction intensive et, à ce moment-là, si des informations sont communiquées à la Commission après les Fêtes, la Commission les regardera au mérite mais elle ne s'engage, en aucun cas, à en tenir compte pour son analyse.

85 Je rappelle également que la Commission a lu tous les mémoires qui sont présentés et non présentés, de sorte qu'il est important de mentionner que ce que nous

demandons aux gens ce soir — dans certains cas les mémoires son plus substantiels, dans d'autres cas ils sont plus courts — ce que l'on demande aux gens, c'est de présenter leur mémoire.

90

Dans certains cas, nous avons des mémoires de plusieurs pages, ça peut être très long à faire une lecture systématique ici ce soir, et ce n'est pas l'objectif de l'audience publique. Ce qu'on demande aux gens, c'est de faire une synthèse de leur présentation et ainsi de suite, et cette façon de procéder va permettre également à la Commission d'échanger sur certains points en rapport avec ces mémoires-là.

95

Alors je vais demander la collaboration de tout le monde pour que ce soit ainsi. Alors ce qu'on anticipe, à ce moment-ci, c'est d'avoir une présentation de mémoire de 10 à 15 minutes et la Commission, s'il y a lieu, prendra quelques instants après la présentation du mémoire pour échanger avec les personnes présentes.

100

Alors bien entendu, dans le cas de très courts mémoires, les gens peuvent, bien entendu, en faire une lecture intégrale.

105

Début de la phrase page 4 : « J'aimerais aussi rappeler [...] »
Fin de la lecture de la présentation.

Je vais maintenant inviter le premier intervenant à prendre place. La première personne inscrite est monsieur Éric Perreault du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.

110

M. ÉRIC PERREAULT :

Bonsoir.

115

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. Alors étant donné que vous êtes deux personnes, si vous pouvez vous identifier et identifier la personne qui vous accompagne et c'est important aussi, pour les transcriptions, que l'on puisse toujours repérer la personne qui parle.

120

M. ÉRIC PERREAULT :

Oui, je suis accompagné de monsieur Jean-Marc Polender, qui est vice-président, pardon, secrétaire du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec.

125

LE PRÉSIDENT :

Alors bonsoir Messieurs.

130

M. ÉRIC PERREAULT :

135 Bonsoir. Alors le Conseil régional de l'environnement, qui est un organisme à but non lucratif régional, est particulièrement concerné par les problématiques reliées à la production d'énergie depuis quelques années. L'Organisme a eu à se positionner concernant le projet de Centrale au gaz de Bécancour, sur un projet de Mini-centrale sur la rivière St-François et maintenant sur le projet de réfection des installations de stockage de déchets radioactifs de Gentilly-2.

140 Le CRECQ prône - le CRECQ c'est le Conseil régional de l'environnement, je vais utiliser l'abréviation - prône une utilisation rationnelle de l'énergie, basée sur le développement durable. Dans cette optique, des options comme le nucléaire doivent être envisagées après avoir épuisé le potentiel de réduction à la source et des énergies vertes.

145 Donc, comme premier point qu'on a désiré aborder dans le mémoire, c'est au sujet de la portée du projet. Durant les audiences, il a été dit à de nombreuses reprises - en tout cas on a semblé nous démontrer que la portée, les audiences portaient sur le projet de modification des installations de stockage de déchets radioactifs, alors que le véritable enjeu en dessous du projet, c'est celui de la réfection.

150 Mais comme la réfection n'était pas assujettie ni à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ni à l'article 31 de la même Loi pour assujettir à une audience publique un processus d'examen et d'évaluation des impacts, bien on a perçu que c'était pris pour acquis alors que, selon nous, l'enjeu est vraiment là.

155 S'il n'y avait pas de réfection du réacteur pour en augmenter la durée de vie d'environ 25 ans, le projet relié au stockage des déchets radioactifs passerait pratiquement inaperçu tant son importance serait diminuée.

160 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 9 : « Le CRECQ considère [...]

Fin de la phrase à la page 10 : [...] à la réfection, etc. »

165 Concernant les coûts directs reliés au projet, ça a été le deuxième point abordé dans le mémoire.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

170 **Début de la phrase à la page 10 : « Des expériences antérieures [...]**

Fin de la phrase à la page 11 : [...] importants qu'il comportait : »

De plus, on n'a encore aucune idée du coût d'entreposage permanent des déchets radioactifs.

175 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 11 : « En tenant compte [...]

Fin de la phrase page 11 : [...] lui coûtera 6 ¢ /kWh. »

180 Si on regarde l'analyse de sensibilité qui a été soumise, en tout cas, pour déterminer le prix de revient du kilowattheure, on constate que Hydro-Québec fait varier seulement une variable à la fois. Nous, on pense qu'il aurait dû y avoir scénario extrême d'envisagé où est-ce que plusieurs variables varient en même temps.

185 Donc, par exemple, si la durée des travaux augmente à 24 mois, il y a probablement un investissement qui va aussi être logiquement beaucoup plus important. Il pourrait y avoir aussi un facteur d'utilisation... En tout cas, bref, il y a plusieurs variables qui peuvent intervenir.

190 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 13 : « Dans le contexte actuel [...]

Fin de la phrase page 13 : [...] de type CANDU. »

195 Au niveau sécuritaire, l'aspect sécuritaire du nucléaire, pour le CRECQ, les facteurs humains comporteront toujours un aspect imprévisible, que ce soit à Chalk River ou à Gentilly-2.

200 Selon le CRECQ, la sécurité de telles installations demeura toujours limitée au niveau de connaissance actuel de la technologie utilisée. On se rendra compte peut-être plus tard que, justement, ces installations-là n'étaient pas assez sécuritaires, en fonction de l'évolution de nos connaissances.

205 Donc, on se pose la question : les risques au niveau de la sécurité en valent-ils la peine, compte tenu qu'au Québec, il existe des alternatives au niveau des énergies renouvelables?

210 Dans le contexte énergétique global, le projet du Suroît a été abandonné, ça ne fait pas tellement longtemps. Pour justifier ce projet-là, on nous disait, bon, que c'était un projet qui était essentiel à la sécurité énergétique des Québécois, bon, etc. Tout d'un coup, après l'abandon du Suroît, une semaine plus tard à peu près, on nous annonce que le Québec va se lancer dans l'exportation d'électricité vers les États-Unis, ce qui nous a semblé un peu... Bon, on s'est posé des questions à la suite de ça mais même monsieur Thierry Vandal, qui n'a pas tardé à venir valider cette affirmation-là, en avouant que le Québec pourrait disposer, d'ici quelques années, d'un bloc de 20 TW à des fins d'exportation, soit l'équivalent de 12 % de la production actuelle.

215

220 Dans ce contexte, la remise à neuf de Gentilly-2 servira-t-elle à augmenter les surplus d'énergie disponibles pour l'exportation?

C'est une question à se poser. Quant aux considérations éthiques, le milieu politique a affirmé plusieurs fois ne pas vouloir de lieux d'élimination de déchets nucléaires sur son territoire.

225 En 1989, une lettre du ministère de l'Environnement du Québec mentionnait, bon, je cite :

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 16 : « Nous tenons à vous indiquer [...]

Fin de la phrase page 16 : [...] définitive de ces résidus? »

235 Pour ce qui est des options durables, on a fait un survol, en fait, de plusieurs options durables qui sont souvent, qui vont souvent avec des approches décentralisées comme, par exemple, la géothermie, le solaire... Je ne vais pas trop élaborer longuement là-dessus, je voudrais peut-être juste mentionner, parce que c'est un fait relativement nouveau, que la géothermie, durant les audiences de la Régie de l'énergie, il y a eu des études qui ont été déposées concernant le potentiel d'économie d'énergie qu'on pourrait aller chercher en faisant un programme, un programme intensif, un programme audacieux en matière de géothermie.

240 Puis on donnait l'exemple du Manitoba, une province dont l'électricité est la moins chère au Canada, qui vient de lancer un programme d'implantation de 13 000 unités de chauffage géothermique, qui permettrait d'économiser l'équivalent, en énergie, de la future centrale au gaz de Bécancour.

245 La géothermie a des coûts d'implantation beaucoup plus faibles qu'autrefois. On estime, à peu près, entre 10 000 \$ et 13 000 \$ le coût d'installation d'un système comme ça. Il pourrait y avoir un programme, par exemple, qui permettrait de doter les nouvelles... en tout cas, de viser un certain pourcentage de toutes les nouvelles constructions au Québec qui pourraient utiliser la géothermie. Il y a un énorme potentiel à ce niveau-là.

255 Les économies d'énergie. Le gouvernement du Québec a annoncé, dans son plan d'efficacité énergétique, des mesures quand même assez encourageantes. Par contre, il y a une étude qui a été déposée à la Régie de l'énergie le printemps dernier, qui fait état d'un potentiel de près de 10 TWh, économiquement rentable pour l'horizon 2010, alors que, là, on parle encore, on se limite à un 3 TWh.

260 Au niveau de l'éolien, bien en tout cas, je pense qu'on en a assez entendu parler récemment. Juste pour donner une idée, l'étude qui a été commandée par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, qui a été faite par

Hélimax, évalue le potentiel à 101 000 MW, la puissance éolienne nominale disponible à moins de 25 kilomètres des lignes à haute tension.

265 Au niveau du solaire, bien encore là il y a beaucoup à faire, avec une approche décentralisée. Je vais y aller immédiatement avec la conclusion.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DES ON MÉMOIRE)

270 **Début de la phrase page 21 : « Depuis quelques années [...] »**

Fin de la lecture du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

275 Alors Monsieur Perreault, je vous remercie pour votre mémoire et également pour la synthèse que vous en avez fait. Bien entendu, nous avons quelques questions.

Tout d'abord, votre dernier point, là, de l'avis du BAPE, dans la seconde partie, vous dites :

280 *Nous sommes d'avis cependant que l'espace d'entreposage supplémentaire requis pour l'opération de Gentilly-2 jusqu'à la fin de sa durée de vie utile initiale ainsi que pour son déclassement devra être autorisé.*

285 Donc, si on comprend bien, vous parlez donc jusqu'en 2013 - c'est ce qu'on doit comprendre - donc vous ouvrez la porte, par exemple, à ce qu'une partie du projet de stockage se réalise pour permettre que la Centrale soit exploitée jusqu'à la fin de ses possibilités?

M. ÉRIC PERREAULT :

290 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

295 C'est vraiment la position, donc on parle de 2013 ici, O.K. Et pour quelle raison vous avez regardé cet aspect-là? Il vous apparaît acceptable, ce volet-là du projet vous est apparu acceptable?

M. ÉRIC PERREAULT :

300 Bien, c'est que si on regarde la résolution qui avait été adoptée par le CRECQ en 2003, je crois, la résolution pour sortir le Québec du nucléaire, c'était clairement indiqué que cette résolution-là avait été prise en regard d'un projet éventuel de réfection. Donc, c'était comme admis que, maintenant, la Centrale devait aller jusqu'à sa durée de vie

305 initialement prévue, mais qu'au-delà, le CRECQ se prononçait contre la réfection, on s'entend.

LE PRÉSIDENT :

310 Donc pas de deuxième vie pour la Centrale. — Monsieur Lafond?

LE COMMISSAIRE :

315 Oui, j'aurais une petite question. Quand vous parlez du géothermique, vous dites qu'une installation résidentielle, ça coûterait, l'installation et tout ça, ça coûterait entre 10 000 \$ et 13 000 \$, et que ça peut réduire de 60 % à 70 % la consommation vis-à-vis le chauffage.

320 Quand on sait, sur une facture globale, là, grosso modo, pour chauffer au Québec, c'est à peu près environ 600 \$ par année, on s'entend là-dessus, grosso modo? Mettons que, moi, je prends pour hypothèse, là, que ce n'est pas 70 % puis 60 %, que ce serait 100 % d'économie qu'on aurait, donc ça veut dire que si votre système géothermique coûte 12 000 \$, une économie de 600 \$ par année, ça veut dire que ça prend 20 ans pour la rembourser. Pensez-vous que les Québécois auraient un intérêt à installer de la
325 géothermie basée sur un remboursement sur 20 ans?

M. ÉRIC PERREAULT :

330 Bien en tout cas, je pense qu'il faut envisager un système de financement. Je ne sais pas, en tout cas, je ne sais pas dans le détail ce qui se passe avec le Manitoba, je sais que le gouvernement, c'est un prêt à un taux, un très bas taux d'intérêts qu'il fait pour que les propriétaires se dotent d'un système géothermique.

335 Le remboursement se fait à même les économies d'énergie réalisées. Mais comme vous dites, ce n'est pas dit que dans tous les cas il va y avoir un bénéfice net au bout de la durée de vie, parce qu'on parle, je pense, d'une durée de vie de 25 ans pour la géothermie, d'un système? C'est ça. Donc, ce n'est pas dit qu'il va y avoir de l'argent net qui va rentrer peut-être dans les poches de la personne, sauf que c'est quelque chose qui ne revient pas plus cher. Je pense qu'au Manitoba, le principe c'est que ça ne coûte pas
340 plus cher au propriétaire que ce que ça lui coûtait en énergie, sauf que le gain est là.

345 Parce que vous savez, il n'y a pas juste des avantages économiques à la géothermie, c'est un système qui est plus... En tout cas, c'est un système qui permet de climatiser l'été et de chauffer l'hiver, c'est une chaleur qui est moins abrupte, là, je ne sais pas trop comment dire ça, que les plaintes électriques ou... C'est plus confortable comme système. Donc, il y a tous ces avantages-là à considérer aussi. Je pense que c'est peut-être une plus-value pour une maison d'avoir un système comme ça. En tout cas...

LE COMMISSAIRE :

350

D'accord, merci.

LE PRÉSIDENT :

355

Monsieur Perreault, j'aurais une dernière question. Concernant le « refus historique du Québec de se doter d'un site de stockage permanent », néanmoins, actuellement, on a une certaine quantité — au-delà de 2 000 tonnes, de mémoire — de combustible irradié. Donc ça c'est présent dans le paysage actuellement, d'une façon ou d'une autre, au moment où on se parle. Est-ce que le Québec, à court terme, là, est-ce que le Québec devrait néanmoins se positionner en rapport avec ce qui est présent sur le territoire québécois? Est-ce que vous pensez que le gouvernement devrait faire une mise au point par rapport aux positions qui ont été véhiculées par le passé? En tout cas, du moins, concernant le stock présent ici?

360

365

M. ÉRIC PERREAULT :

Bonne question. Bien, c'est un aspect qui... Vous voulez dire si on regarde, par exemple, un entreposage permanent au Québec? Est-ce que le Québec devrait regarder ça, est-ce que c'est ça?

370

LE PRÉSIDENT :

Disons, une gestion à long terme des déchets québécois?

375

M. ÉRIC PERREAULT :

Bien, je pense qu'il faudrait regarder, oui... Bien, je veux dire, pour une question d'équité, encore là, je veux dire, ça, c'est toute la... En ce moment, il y a la NWMO, là, qui fait...

380

LE PRÉSIDENT :

Qui est présente, oui.

385

M. ÉRIC PERREAULT :

Oui, puis je veux dire, si l'avantage va... Comment je dirais ça? Si c'est plus avantageux d'avoir un site centralisé à un endroit, là, moi, je ne suis pas en mesure, là, de pouvoir comparer les différentes options. Mais, bon, je pense qu'il faudrait... Une chose est sûre, c'est qu'il faut que le Québec prenne ses responsabilités, là. Que ce soit de participer à l'élaboration d'une solution pour le stockage permanent centralisé ou décentralisé, il faut que le Québec prenne ses responsabilités.

390

LE PRÉSIDENT :

395 Très bien, je vous remercie. — Monsieur Lafond?

LE COMMISSAIRE :

400 Monsieur Perreault, tantôt vous avez mentionné que, éventuellement, on va se rendre compte avec les nouvelles connaissances, que les centrales nucléaires ne sont pas assez sécuritaires; j'aimerais ça que vous élaboriez votre pensée un peu là-dessus.

M. ÉRIC PERREAULT :

405 Bien, par le passé, on a vu souvent des exemples... Bien, je vais prendre un exemple peut-être qui est vraiment dépassé, là, mais tout le monde connaît l'exemple du Titanic qui était un navire, supposé, insubmersible puis, bon, il a frappé un iceberg puis il a coulé.

410 Je veux dire, c'est souvent comme ça que ça se passe. Par exemple, des pesticides qu'on considérait totalement inoffensifs puis au bout de quelques années, on les réévalue avec des nouveaux critères, des nouvelles méthodes puis on se rend compte, avec des nouvelles analyses épidémiologiques, on se rend compte qu'il faut les retirer de la circulation parce que ces pesticides-là sont vraiment dangereux.

415 Donc il y a tout le temps, on est tout le temps limité à notre niveau de connaissance actuelle puis c'est quelque chose qui doit être pris en considération quand on pense aux risques que fait peser le nucléaire sur la population.

420 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

425 Alors Monsieur, je vous remercie pour votre mémoire. Nous allons maintenant inviter monsieur Pierre A. Guimond et monsieur Murray Elston de l'Association nucléaire canadienne. Bonsoir Messieurs, alors à vous la parole.

430 **M. PIERRE GUIMOND :**

Je suis Pierre Guimond, directeur des Affaires réglementaires de l'Association nucléaire canadienne. Avec moi, pour répondre à vos questions, est le président de l'ANC, monsieur Murray Elston.

435 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 2 : « L'Association nucléaire canadienne [...]

Fin de la phrase page 2 : [...] sur le plan de l'environnement. »

440 L'électricité d'origine nucléaire offre des avantages considérables par rapport à n'importe quelle autre source d'énergie thermique, en raison des faibles impacts de l'énergie nucléaire sur l'environnement. Les centrales nucléaires n'émettent pas de dioxyde de carbone, de dioxyde de soufre ou d'oxyde nitreux.

445 Lorsqu'on remplace des centrales thermiques alimentées au combustible fossile par des centrales nucléaires, comme on l'a fait en Ontario et la France pendant les années 70 et 80, on observe une baisse spectaculaire des émissions de ces gaz de métaux lourds et de particules dans l'atmosphère.

450 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 2: « Tout comme l'hydroélectricité [...]

Fin de la phrase page 3 : [...] directement du cobalt-60. □

455 En conclusion, Gentilly-2 est une réussite. La Centrale produit une électricité de qualité à des coûts concurrentiels. Située près des grands centres de consommation du Québec, elle contribue à la stabilité du réseau. Sa situation géographique facilite et accroît la circulation de l'énergie dans le principal système de transport d'Hydro-Québec.

460 Merci. Et nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

LE PRÉSIDENT :

465 Très bien, nous vous remercions. Au début de votre mémoire, vous avez mentionné, entre autres, que l'électricité produite d'origine nucléaire est en progression rapide dans les pays industrialisés, donc à l'échelle planétaire, mais on entend souvent des gens dire que, bon, bien on est sur la fin du nucléaire, qu'il y a une grande partie des centrales nucléaires qui vont être en déclassement dans les quelques années qui s'en viennent et que la part de l'énergie nucléaire, en termes de production d'électricité à 470 l'échelle mondiale, devrait rapidement diminuer au cours des prochaines années. Donc est-ce que vous partagez ce constat ou vous le contestez complètement?

M. PIERRE GUIMOND :

475 Non, du tout. Les faits démontrent une situation complètement différente que celle que vous avez présentée. Au Canada, il y a des grandes décisions qui sont attendues dans les prochaines années sur la remise à neuf de centrales, surtout en Ontario.

480 On parle aussi, quoique c'est un débat un peu plus lointain, de construction de nouveaux réacteurs pour le Canada. Aux États-Unis, vous vous souvenez très bien que le

vice-président Cheney, en 2001, a effectué une étude sur les besoins énergétiques des États-Unis et une de ses grandes conclusions était un appui solidaire au nucléaire américain.

485 Alors il y a des processus en marche dans le Department of Energy aux États-Unis pour regarder des nouvelles technologies en vu de les construire dans les réseaux américains d'électricité.

490 La même chose se produit en France. Il y a eu une étude, une consultation publique de vaste échelle peu après les dernières élections présidentielles et cette étude a confirmé le rôle du nucléaire dans la production d'électricité en France et même, on a annoncé dernièrement — j'ai vu dans les énoncés de presse de Électricité de France — qu'un nouveau réacteur serait construit à Flamanville en Normandie.

495 Le même genre de réacteur est présentement en construction en Finlande, c'est un réacteur de 1 600 MW. La Grande-Bretagne songe à revenir dans le domaine nucléaire après s'être retirée pendant quelques années; ils n'ont simplement plus de gaz naturel, plus de charbon et la réponse à leurs besoins énergétiques, pour les besoins de rencontrer leurs obligations sur le protocole de Kyoto, est nécessairement le nucléaire.
500 Alors nous attendons impatiemment les décisions du gouvernement britannique dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

505 Avant de laisser la parole à mon collègue, comme exemple, l'Allemagne, on a pu voir qu'il semblerait que l'Allemagne est quand même peu munie en gaz naturel, bon peu munie même au niveau hydro-électrique, et cetera, est-ce que l'Allemagne décide toujours, s'en va vers un déclassement systématique de ses centrales nucléaires?

510 **M. PIERRE GUIMOND :**

 L'Allemagne compose présentement avec un gouvernement qui comprend le Partie Vert et c'est la position du Partie Vert de vraiment se retirer du nucléaire. Le gouvernement allemand marche dans ce sens-là mais nous reconnaissons que certaines centrales
515 allemandes sont toujours en marche et que le gouvernement songe sérieusement à une rationalisation dans la production d'électricité.

 Un nouveau phénomène en Allemagne, c'est qu'ils ont énormément de concurrence provenant de ce qui était les pays de l'Est, où on a retrouvé des sources de
520 charbon pas cher et qui produisent une électricité qui est vraiment une électricité à bas prix, qui fait concurrence à l'électricité provenant de l'Allemagne de l'Ouest ou de ce qu'était l'Allemagne de l'Ouest.

525 Alors ce n'est pas clair en Allemagne, *grosso modo*, pour répondre à votre question, mais on semble vouloir s'éloigner seulement très lentement du nucléaire.

LE COMMISSAIRE :

530 Vous indiquez dans votre mémoire qu'il y a 64 nouveaux réacteurs qui sont en construction. Est-ce que c'est des nouveaux réacteurs ou encore là-dedans, est-ce qu'il y a de la réfection de réacteurs existants?

M. PIERRE GUIMOND :

535 Il y a des nouveaux réacteurs là-dedans. C'est surtout des nouveaux réacteurs. La réfection se fait surtout aux États-Unis et au Canada où il y a plusieurs projets en Ontario, de réfection.

LE PRÉSIDENT :

540 J'aurais une autre question. À la page 11 de votre mémoire, vous parlez que :

Hydro-Québec mène une étude de faisabilité sur la remise à neuf de Gentilly-2, en vue de prolonger de 30 à 40 ans la durée de vie de ce réacteur

545 alors qu'on a parlé de 2035 surtout, 2038 au maximum. Même dans les questions additionnelles adressées par certaines personnes ressources de certains ministères à Hydro-Québec, Hydro a dit : « Peut-être qu'on pourrait prolonger jusqu'en 2038 mais ça nous fait 28 ans. » Vous, vous êtes plus optimistes ou c'est vraiment une position ferme?

550 **M. PIERRE GUIMOND :**

Non, c'est vraiment une coquille dans le texte. C'est à la page 11, la quatrième conclusion, on a voulu dire 25 à 30 ans. Et je vous remercie de l'avoir souligné.

555 **LE COMMISSAIRE :**

Vous indiquez dans votre texte que :

560 *Toutes les centrales nucléaires sont conçues avec une multitude de systèmes de sûreté qui peuvent arrêter la centrale dans n'importe quelles conditions d'accident. Au cas où tout ce système serait défaillant, les centrales nucléaires sont équipées de systèmes de confinement qui se chevauchent et qui sont capables de contenir toute la radioactivité qui risque d'être rejetée lors d'un accident.*

565

Est-ce que vous pourriez me parler des différents systèmes de sûreté que l'on retrouve dans une centrale?

570 **M. PIERRE GUIMOND :**

Vous pourriez peut-être avoir une meilleure réponse si vous posez la question aux gens qui représentent la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Mais je peux vous dire que le principe de départ, pour une centrale nucléaire, c'est la défense en profondeur. 575 Il y a des systèmes qui sont multiples et redondants pour contenir toutes les éventualités. Alors je ne suis pas un technicien nucléaire mais je peux vous donner une idée générale des systèmes.

LE PRÉSIDENT :

580

J'aurais une dernière question. À la page 13 de votre mémoire, vous mentionnez *Three Mile Island*, le réacteur qui a eu des problèmes en 1979. Bon, dans le sens que vous dites : *Three Mile Island* est un bon exemple pour illustrer :

585

[...] la robustesse du confinement des installations nucléaires. Malgré l'ampleur de l'incident, le combustible nucléaire fondu a été entièrement contenu à l'intérieur du réacteur, il n'y a eu ni blessés ni tués parmi les employés de la centrale et aucun rejet mesurable de radioactivité dans l'environnement.

590

Par contre, dans le cas de *Three Mile Island*, j'imagine que actuellement le site... Êtes-vous au fait de ce qui se passe avec ce site-là en 2004, 25 ans plus tard?

M. PIERRE GUIMOND :

595

Le réacteur n'est pas en marche mais les autres réacteurs sur le site fonctionnent.

LE PRÉSIDENT :

600

Donc, mais le réacteur lui-même...

M. PIERRE GUIMOND :

Ne fonctionne pas.

605

LE PRÉSIDENT :

... en cause a été condamné complètement irrémédiable. Par contre, c'est ça. Donc, peut-être que le confinement peut marcher ou probablement qu'il peut marcher mais, par contre, la centrale n'est plus utilisable, là, s'il y a un incident de la sorte.

610

M. PIERRE GUIMOND :

Le réacteur, l'unité en question ne fonctionne pas.

615 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc c'est quand même la nuance ici qui est importante de faire. — Monsieur Lafond?

620 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Je vais essayer quand même, même si vous n'êtes pas un spécialiste; comment les systèmes de confinement font-ils pour retenir tout ça à l'intérieur de la centrale? Est-ce que vous êtes en mesure de nous parler de ça?

625

M. PIERRE GUIMOND :

C'est un système de basse pression qui retient tout à l'intérieur. S'il y a une fuite, tout est retenu dans l'édifice comme tel.

630

LE COMMISSAIRE :

Merci.

635 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, je crois que ça fait le tour. Alors nous vous remercions pour votre mémoire. Oui, vous voulez rajouter quelque chose?

640 **M. PIERRE GUIMOND :**

C'est parce que le prochain, je pense que c'est monsieur, je vais l'aider parce que...

645 **LE PRÉSIDENT :**

On m'avait mis au fait de ça. Monsieur Jones?

M. PIERRE GUIMOND :

650

Oui.

655 **LE PRÉSIDENT :**

Alors vous allez rester assis, très bien. Alors nous allons inviter monsieur Lloyd R. Jones de Zircatec Precision Industries Incorporated. Bonsoir, Monsieur.

660 **Mr. LLOYD R. JONES :**

Bonsoir. Mr. President, Mr. Commissioner, good evening. My name is Lloyd Jones, I'm an engineer who has worked his entire professional career — 31 ones years now — in the Canadian Nuclear industry.

665

My interest in this project is two-fold: one is that my company is a supplier to the G-2 reactor and, of course, I would like to see it continue to operate. However, what I would really like to talk to you this evening about is a matter that is of interest to all of us as citizens of Canada and citizens of the world in that we are all concerned about the future that our children and our grand-children will inherit from us.

670

Abundant and reliable electricity is absolutely essential to the society that we maintain and expect to have in the future. We obviously have to generate electricity, but we have to do it in a way that is going to give us a minimum impact on the environment, both today and for future generations.

675

Well nuclear has a great role to play in this because it can generate large amounts of electricity safely and with minimum impact on our environment. I'm not here tonight to tell you that it's the panacea, it's the magic solution for us. It isn't. There is no one solution that will solve our electricity generation concerns.

680

There is a popular belief that things like wind and solar are that panacea or they are that magic solution. But if you look at wind and solar, they are not base load generation, although they may be quite gentle on the environment, they're not base load, they depend on the wind to blow and the sun to shine.

685

So you are not able to depend on that. At the points and time when the wind doesn't blow and the sun doesn't shine, you have to have something else to be able to back that up, so you need base load generation, generation that doesn't depend on the wind to blow and the sun to shine and the rain to fall.

690

Electricity supply system cannot be stable and reliable without base load, a component that you are able to turn on and off at will so that when the wind doesn't blow, you are able to have a back-up supply so that your lights don't go out. So we need electricity from all sources. We need electricity from renewable, we need electricity from fossil, we need electricity from conservation and we need electricity from nuclear.

695

700 Unfortunately, there are no sources of generation that do not have some impact on the environment. This is where I believe that nuclear really does shine because we are able to get large quantities of electricity from nuclear with a minimum impact on the environment. Relative to other forms of electricity generation, nuclear does have less impact on the environment.

705 However, nuclear does create waste. Contrary to popular belief, I believe that it is in the area of waste that nuclear has one of its best attributes. Unlike most other forms of base load generation, nuclear waste does not get thrown up a stack and spread far and wide for people to breathe in and to pollute our lakes and to pollute our land and to worsen our Global Warming concerns.

710 In the case of nuclear, we know where the waste is, we have it contained safely, we are able to handle it safely and with a minimum impact on the environment or on people. And this is not proven any better elsewhere other than at Gentilly-2. Nowhere is nuclear waste is handled more safely and securely.

715 Now, doing my career, I have had the opportunity to travel all around the world and visit nuclear sites, some of which are considered to be the best nuclear sites in the world, and I can tell you that the Gentilly-2 site takes a back seat to none of them. It is very well run, it is safely run, it is operated by skilled and qualified professionals who are dedicated to doing a good job to operate the facilities safely.

720 But this is the primary thought that I want to leave you with tonight. We need to keep all of our electricity generation options open. Hydro-Québec has developed a very good nuclear capability. If you lose it now, you are unlikely to get it back. And that's not good news for us today or for future generations who are going to need the nuclear option even more than we.

730 Nuclear can generate large amounts of electricity, safely, cleanly and with a competitive cost. So I implore you to approve the project that is before you so that we can continue to take advantage of the benefits that nuclear gives to us today and to maintain that option available for future generations who are going to need it more than we.

Thank you very much for the opportunity of speaking to you tonight and I will attempt to answer any questions you might have.

735 **Mr. PRESIDENT :**

You welcome. Nous vous remercions pour votre mémoire. Mr. Jones, we thank you for your brief, naturally we have some questions.

740 Since you are a supplier for nuclear fuel for Gentilly-2 nuclear power plant, I think I will ask you somewhat tough questions. It's about a life cycle analysis of nuclear fuel. So

do you think that since you are a supplier, is it not your responsibility, to you, to be sure that we have real long-term solutions to manage the spent in nuclear fuel? Do you agree?

745 **Mr. LLOYD R. JONES:**

There is a federal process underway right at the moment which we, as a supplier, are not particularly a part of, according to the legislation that was passed in the Federal Parliament. We gladly would be part of that if it were something that we would be allowed to be, we are not now allowed by law to be a part of that. It's the reactor operators that are part of that process.

750

Mr. PRESIDENT:

755 And do you supply all the CANDU throughout the world?

Mr. LLOYD R. JONES:

Yes.

760 **Mr. PRESIDENT:**

Yes, you are the main supplier?

Mr. LLOYD R. JONES:

765

Yes, yes. We...

Mr. PRESIDENT :

770 Exclusive supplier?

Mr. LLOYD R. JONES;

No, we do have a competitor.

775

Mr PRESIDENT :

Okay.

780 **Mr. COMMISSIONNER :**

Well, would you explain your mind when you say that "the storage system used by Hydro-Québec is second to none"?

785

Mr. LLOYD R. JONES:

790 Yes. At all of the CANDU reactors around the world, there is a system for storage of the spent nuclear fuel. Not all of them have gone to the system that Hydro-Québec has adopted and that is the dry storage system. The dry storage system is a very good, safe, secure system that has a longer term capability than the wet pool storage system, and so that is why I say it is second to none. They have demonstrated that they are able to manage that fuel safely, transfer it safely into the dry storage system.

795 **Mr. COMMISSIONNER :**

Thank you.

LE PRÉSIDENT :

800 Alors ça va, c'était les questions que nous avons. Alors nous vous remercions.

Mr. LLOYD R. JONES :

805 Thank you very much.

Mr. COMMISSIONNER:

810 Thank you.

Mr. LLOYD R. JONES :

Bonsoir.

815 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter monsieur Jacques Dagenais. Bonsoir, Monsieur Dagenais.

820 **LE COMMISSAIRE :**

Bonsoir Monsieur Dagenais.

M. JACQUES DAGENAIS :

825 Bonsoir.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Alors à vous la parole. Je crois que vous voulez faire une présentation en simultané?

835 **M. JACQUES DAGENAI :**

Non, non.

840 **LE PRÉSIDENT :**

Non? O.K. Parce que si ça avait été directement votre mémoire, les caractères auraient été petits à lire, c'est ça.

845 **M. JACQUES DAGENAI :**

Malheureusement, il y a eu des déplacements à l'extérieur qui m'ont empêché de... Mais je vais essayer quand même de résumer verbalement le court mémoire que je vous ai remis.

850 Je m'excuse un peu de la longueur mais comme je dis, mon nom est Jacques Dagenais. Je suis un gestionnaire d'entreprise à la retraite qui s'occupe du nucléaire depuis 1999. Et comme je pense qu'au Québec ici, je pense bien qu'on est en train de vivre devant vous, Monsieur le président, le dernier acte du nucléaire au Québec, alors je pense qu'il est important que je résume un peu ma pensée depuis 99, tout ce que j'ai
855 accumulé depuis l'accident au Japon en septembre 99, qui m'a amené à m'intéresser au nucléaire, en particulier à ce qu'on en fait ici au Québec, et à m'apercevoir qu'on n'a pas à prendre ces risques-là.

860 Alors c'est comme ça que j'en suis venu à m'intéresser au nucléaire puis je pense que, avant de commencer, je voudrais peut-être juste vous remercier, je n'ai pas eu l'occasion de le faire étant donné que je n'étais pas là la dernière journée des premières audiences, je pense, qui ont permis, nous ont permis de poser des questions qui ont fait sortir l'essentiel, je pense bien, du projet qui est devant nous, qui est...

865 Comme dans ma carrière ça a été un peu mon travail d'évaluer des plans d'affaires puis des plans d'affaires importants, je peux dire que ce qui nous a été présenté, malgré l'importance des documents — parce qu'on en a pour 3 000 pages — ce n'était quand même pas un plan d'affaires qui tenait la route mais plus — là, définitivement, vous m'avez expliqué la première fois qu'on posait des questions, maintenant c'est plus dans les
870 commentaires — ce qu'on a plus vu ça a été un plaidoyer émotif pour sauver une industrie qui est moribonde.

875 Les raisons données pour motiver le projet, si on s'en souvient — je vais les résumer avant de commencer peut-être mon mémoire — n'étaient pas du tout pour justifier l'agrandissement l'aire de déchets. Même à certaines de vos questions, quand vous avez posé une question : « Est-ce qu'il est nécessaire d'agrandir l'aire de déchets qui va être pleine avant 2007 pour continuer en 2013? » On vous a répondu : « Non, on regarde un projet global, c'est la réfection qui nous intéresse. » Donc, aucune des raisons qui vous ont été données était pour agrandir l'aire de déchets actuelle mais étaient bien pour voir à 880 construire un nouveau réacteur pour un autre 20 ans.

885 Alors ces raisons-là qu'on nous a données, je veux juste les résumer parce que c'est à ça que mon mémoire répond : « Compte tenu de l'opération d'une centrale existante », alors je n'ai pas trouvé une importance ou une pertinence à ça, parce que quand on a une mauvaise expérience, les anglais ont un terme pour ça c'est *To put good money after bad money*. Ce n'est pas nécessairement bon de continuer l'expérience à moins qu'on en soit satisfait et je pense que ce n'est pas le cas.

890 Stabilité du réseau; ce n'est plus pertinent non plus. C'était vrai au début des années 80, quand on avait des pannes importantes au Québec, on a dépensé 600 M\$ depuis pour stabiliser le réseau. Ici même, dans la région ici, c'est important les 500 MW pour stabiliser le réseau, on aura maintenant une autre source d'énergie, c'est déjà en construction, la centrale au gaz est déjà en construction, elle pourra faire exactement le même travail. Donc, il n'y a plus de pertinence à ce niveau-là. 895

Au niveau des coûts du 0,6 \$ — je vais y venir dans mon mémoire — il y a autant de chance que ça arrive que le métro de Laval se fasse pour 179 M\$ et les dépassements ont des chances d'être beaucoup plus grands que ça, comme on va y venir. Donc, le coût de 0,6 \$ ne tient pas la route d'aucune façon. 900

Garder contact avec une technologie; alors comme il est sûr qu'on n'aura pas un deuxième réacteur ici au Québec d'une nouvelle technologie avant 25 ou 30 ou 40 ans, les plus jeunes qui viennent de rentrer à la Centrale seront déjà à la retraite. Alors il n'y a pas, je pense, d'intérêt à garder ni la technologie. 905

Et quant aux avantages économiques qui ont été donnés, je vais y venir aussi, seulement que les passifs accumulés par le combustible irradié dépassent de beaucoup les avantages et dans mon mémoire, je pense suggérer quelques façons d'amoinrir et même, peut-être même faire mieux économiquement dans la région que de continuer à opérer une centrale. 910

Alors dans mon mémoire, j'ai voulu, au départ, adresser tout de suite, « adresser » c'est un anglicisme, disons m'attaquer au problème de l'ambiguïté parce que dès le départ de votre commission, on a vu, comme la réfection n'est pas soumise, est-ce que c'est un projet d'agrandissement d'aire de déchets? Je pense qu'il a été clair durant les premières audiences, et même Hydro-Québec a accepté, à partir de la première partie des 915

audiences, de discuter, parce que c'est définitivement leur projet de réfection qui justifie tout l'ensemble de cet agrandissement de l'aire de déchets.

920 Ils ont eux-mêmes reconnu — ça, j'ai déposé des documents en audience — que les opérations de gestion des déchets, l'aire de gestion des déchets, comme les opérations de la Centrale étaient complètement liées, elles avaient les mêmes systèmes; même s'ils font l'effet de deux permis devant la Commission canadienne de sécurité nucléaire, ils ont admis que les systèmes sont liés et qu'il n'y a pas de système séparé.
925 Alors on ne peut pas ne pas discuter de l'opération de la Centrale quand on discute étant donné que les systèmes sont liés.

En plus de ça, il y a aussi la complexité, étant donné, dans le contexte où vous opérez, en même temps que la société de gestion des déchets qui doit arriver avec des propositions à la fin de l'année. D'autre part, les commissions parlementaires qui ont été annoncées. Alors vous avez, et je pense que c'est évident présentement, à parler les premiers. Votre décision va influencer de beaucoup comment on va gérer le combustible au Canada, au moins celui qui vient du Québec. Parce que si on ne continue pas Gentilly-2, c'est la moitié de la quantité et c'est 30 ans de moins à gérer au niveau aussi de la politique du gouvernement du Québec.
935

Or, à ce niveau-là, ce qui est important de rappeler, je pense bien, avant de parler de la politique du gouvernement du Québec, c'est de voir si ça s'applique, la *Loi de la révision de l'environnement*. Alors je pense qu'il est évident qu'on a vu, dans ce qui était présenté devant vous, qu'on ne parle pas d'une petite réfection. On ne parle pas juste d'une remise à neuf, c'est réellement un nouveau, on vous a pratiquement montré qu'on enlevait tout le coeur du réacteur et qu'on en mettait un nouveau. On enlève tous les tubes de force, toutes les enveloppes, on enlève tout ce qui est en dessous de l'enveloppe de béton, tout ce qui reste c'est une enveloppe de béton.
945

Alors ce qu'on fait réellement, c'est qu'on construit un nouveau réacteur. Or, est-ce qu'on veut construire un nouveau réacteur nucléaire au Québec? C'est la question à laquelle on doit répondre. Il faut se souvenir que c'est une centrale qui a coûté un peu plus de 1 G\$. Alors quand on pense, quand on parle de dépenser 1,2 G\$ pour la remettre à neuf, je pense que c'est facile de déduire qu'on a ici devant nous — surtout quand on va voir tout à l'heure qu'en Ontario on est rendu à trois fois les coûts prévus au départ dans le même type d'opération.
950

Alors la deuxième chose aussi, c'est qu'il faut quand même se souvenir qu'on a commencé cet avant projet-là il y a déjà deux ans; donc 11 ans avant la vie prévue, la fin de la vie prévue, on commence déjà à travailler sur sa fin. Alors ce qu'on a, en fait, ce qu'on est en train de faire, en fait, c'est de prévenir, de réagir au vieillissement anticipé. Il est impossible que cette centrale-là, si on se fie aux autres au Canada, aille jusqu'en 2013.
955

960 Alors dans tout ce qu'on voit dans les documents, Hydro-Québec prévoit maintenant au mieux 2010. Et si vous vous souvenez, on a regardé la note aux états financiers de 2003 d'Hydro-Québec et il y a une note importante qui prévoit la fin avant 2010. Donc on parle de 2006, 2007, donc avant que l'aire de déchets soit pleine.

965 Donc pourquoi est-ce qu'on réagit comme ça? Bien c'est parce que je pense qu'il est clair que ce projet-là va — à l'heure actuelle, il n'est pas totalement contraire à la politique énergétique actuelle du gouvernement du Québec telle qu'elle a été établie en 1996 dans le document, là, qui a été déposé, qui est « L'Avenir énergétique au Québec ».

970 Cette politique-là était que face aux autres sources abondantes, il n'y avait pas de raison, au Québec, de continuer à investir dans le nucléaire, et la seule raison pourquoi on gardait, en 96, ouverte la centrale de Gentilly, c'était que les coûts de fermeture apparaissaient à ce moment-là, trop élevés, et qu'il y avait des investissements du gouvernement fédéral dans le centre de recherche. Or, ces fonds-là ont disparu, le centre
975 a été démantelé et surtout, l'évolution, depuis 96, n'a pas donné aucune raison de modifier, pour l'instant, la politique du gouvernement du Québec.

 Au contraire, si on regarde l'évolution du nucléaire partout dans le monde depuis 96, on s'aperçoit que le — on parle des États-Unis — il n'y a pas eu un seul réacteur
980 atomique de construit aux États-Unis depuis *Three Mile Island*, depuis l'accident de *Three Mile Island*. Et la raison principale, c'est que l'accident de *Three Mile Island* a mis en évidence que les besoins de sécurité d'une centrale atomique rendaient la construction peu économique.

985 Or, si on regarde qu'est-ce qui s'est produit dans le monde depuis 96 dans le nucléaire, vous parliez de l'Allemagne tout à l'heure, le seul pays qui a continué à investir ça a été la France et comme dit souvent leur ministre de l'Énergie : « Pas de choix. Pas d'autres choses. » Ils n'ont aucune autre source. Même les Anglais, qui avaient un investissement identique, ont dû abandonner. Et les Français sont les seuls à avoir opéré
990 le nucléaire de la bonne façon, c'est-à-dire en faisant des économies d'échelle, en ayant une seule technologie, en la répandant sur 60 sites et en ayant du retraitement. Le bout de la ligne est terminé parce que après avoir retraité, la seule façon de bien sortir du combustible irradié, des problèmes de combustible irradié, c'était d'aller dans le super générateur. Ils en ont construit un, ils sont allés à 31 G\$ puis ils l'ont fermé. Les risques
995 étaient trop grands et l'économie n'était plus là.

 Alors à partir du moment où on coupe le bout de la ligne, où le super générateur n'est plus là, on se ramasse avec des déchets accumulés et avec aucune façon de s'en sortir, et on est rendu à des coûts minimums, quelle que soit l'évaluation qu'on prenne, de
1000 1 M\$ la tonne.

 Donc l'évolution, la problématique du combustible irradié a fait quoi? C'est que à part certains pays asiatiques à l'heure actuelle, à part l'exception de la Finlande, un site en

1005 Finlande — puis encore là, il n'est pas commencé à construire, il a été autorisé mais pas encore commencé à construire — mais la Suède, l'Allemagne, le Danemark, la plupart des pays d'Europe ont abandonné le nucléaire ou n'y sont pas allés.

1010 Aux États-Unis, malgré les intentions de monsieur Bush, il est rendu quand même à cinq ans dans son mandat, il n'y a pas encore une centrale, même un permis en préparation d'être demandé aux États-Unis. Alors, au contraire, les 103 centrales sont, à l'heure actuelle — qui fonctionnent aux États-Unis ou qui sont sur le point de fermer, représentent une des plus grandes industries à développer, les dix prochaines années; la fermeture des 103 centrales représente à peu près 2 G\$ par centrale, minimum, à ce qu'on évalue présentement. Alors c'est une industrie pour les 15 à 20, 30 prochaines années de 200 G\$ qui est la fermeture des centrales, et c'est beaucoup de dollars.

1020 Au Canada, si on regarde ce qui est arrivé depuis 96 au Canada, ce n'est pas beaucoup plus réjouissant. La moitié, huit centrales en Ontario ont dû fermer pour cause de problèmes de gestion. Et ce n'est pas... Souvent, ça peut peut-être paraître négatif quand je parle de la Commission de contrôle de l'énergie atomique ou la Commission de sécurité mais leur but est d'assurer le fonctionnement sécuritaire, de promouvoir le fonctionnement sécuritaire de l'énergie atomique au Canada, et non pas de le fermer si ça va mal.

1025 Alors il faut se souvenir, quand on regarde ce qui se passe, ça ne fait pas plaisir à la présidente actuelle quand on lui rappelle ça puis il y a plusieurs personnes qui lui rappellent en audience, mais à la veille de la fermeture des huit centrales en Ontario, elles ont été fermées après des rapports de consultants américains qui ont rappelé à Hydro-Ontario que la seule façon de remettre un peu de gestion dans leur réseau, c'est de fermer ces huit centrales-là qui rendaient ingérables, le réseau, parce que leurs ressources étaient trop prises à essayer de régler les problèmes.

1035 Alors à la veille de la fermeture, il y avait encore le « copier/coller » qu'on voit dans tous les rapports, au début de tous les rapports de la Commission de contrôle atomique du Canada — dans le temps — la Commission de sécurité nucléaire maintenant, c'est que tout est sécuritaire pendant l'année et que le personnel n'a pas été en danger. Et, là, après ça, quand on se met à lire, c'est des horreurs.

1040 Alors les rapports étaient horribles, d'ailleurs c'est comme ça qu'on a fermé. Et si on regarde ici au Québec, depuis 2000 on a vu le même rapport d'audit horrible. Et on a même dit, souvent on a dit que celui de Gentilly est mieux opéré. Alors quand on regarde dans le rapport d'audit que je vous ai déposé du 15 décembre 2000, on vous dit que la raison, la seule raison pourquoi Gentilly semblait plus sécuritaire qu'ailleurs, c'est que les événements graves n'étaient pas rapportés. Alors c'est ce qui donnait que le nombre d'événements était réduit ici.

1045

1050 Alors j'ai déposé ici, en DC-10 — puis je pense que j'aurais pu en déposer six autres, Monsieur le président, il y avait le rapport de 97, de 98 qui commencent tous de la même façon et qui ont tous, dedans, une série de problèmes qui ont mis et qui risquaient de mettre la santé puis la sécurité, et des travailleurs, et de la population en danger. Donc, ce sont des risques au Québec qu'on n'a pas besoin de prendre.

1055 Alors j'ai voulu donc résumer dans mon mémoire, la série de risques. D'abord, les risques liés à l'opération. Alors d'abord, l'usure anticipée de la Centrale. Ça a été rapporté partout, les tubes de force rendent plus risquées les opérations, rendent, causent des problèmes de fuites et ça s'est produit partout et ça continue partout.

1060 Sur papier, CANDU devait être plus fiable qu'ailleurs, alors qu'on s'aperçoit qu'avec le vieillissement anticipé, à peine au bout de 20 ans, la plupart doivent fermer et subissent des pannes importantes. Qu'on regarde à Pointe-Lepreau, les rapports de performance à Pointe-Lepreau régulièrement depuis trois ans, elle a été presque fermée plus souvent qu'elle a été ouverte. Alors et ici, on a eu 119 jours en 2003, on est tombé à 63 % et la seule façon qu'on a pu maintenir 80 % depuis l'ouverture de la Centrale, c'est qu'avant 2000, on opérait de façon...

1065 Je peux vous lire juste deux, trois petits passages qui m'ont frappé en relisant ça aujourd'hui, parce qu'on m'a averti qu'il y avait deux paragraphes que vous n'aimiez pas ou que la Commission n'aimait pas dans mon rapport sur ce qui est là, alors que ce que je citais était quand même beaucoup plus doux que le rapport réel qui est en DC-10 ici. Alors avant que vous ne censuriez mon mémoire sur votre site Internet, j'aimerais vous rapporter donc quelques documents :

1075 *Le programme de non conformité a une utilisation très limitée. Son implantation n'est pas satisfaisante. Cet audit a démontré que plusieurs autres mécanismes sont utilisés pour remplacer le système de non conformité. — C'est grave, ça. — Ces mécanismes et leurs traitements présentent des lacunes importantes dans l'identification, la documentation, l'examen, le contrôle et l'analyse des non conformités. La permission d'utiliser des articles identifiés comme non conformes n'est pas toujours obtenue.*

1080 *Les audits internes des programmes de non conformité, mesures correctives et retours d'expérience n'ont pas été faits depuis plus de 15 ans...*

1085 On parle en décembre 2000, là. Et ça continue comme ça, Monsieur le président, sur 20 pages. Alors j'attire votre attention sur ce document-là, quand on parle des risques reliés à l'opération. Et le dernier, à la fin 2001, quand on a eu l'autre rapport, je vais vous lire juste une autre ligne :

1090 *Le seul domaine de sûreté jugé inacceptable est celui de l'assurance performance.*

1095 Alors comment est-ce qu'on peut se fier à tous les autres rapports qui sortent d'un système de qualité? Et ça, ça a été fait jusqu'en... On vous a dit que le 28 octobre 2004, huit jours avant le début de vos premières audiences, une lettre — et j'ai eu la lettre — madame Thompson, qui est encore ici ce soir, vous a bien dit que ce que ça disait c'était que l'engagement de corriger était là, mais que la mise en place du système de contrôle de qualité n'avait pas encore été vérifiée par le personnel et devait l'être.

1100 Alors quand je dis, dans mon paragraphe que vous n'aimez, pas qu'on opère depuis cinq ans avec un système de contrôle de qualité, c'est du domaine public, c'est très bien documenté. Alors je pense que l'opération est...

Deuxième partie, la...

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dagenais, vous allez me permettre un aparté sur ça. Effectivement, là, nous avons communiqué, c'était difficile pour nous, on ne pouvait pas faire d'échanges directement avec vous, alors est-ce qu'on peut s'entendre, néanmoins, que disons que les deux paragraphes que nous avons biffés, est-ce qu'on va les remplacer avec ce que vous venez de dire dans les transcriptions?

M. JACQUES DAGENAIS :

Parfait.

1115 **LE PRÉSIDENT :**

1120 Donc, vous comprenez, ces deux paragraphes-là nous posaient problème parce que de la façon qu'ils étaient rédigés, ça faisait plus que laisser entendre. Ça faisait comme si c'était des conclusions directes de la CCSN, qu'on ne retrouvait pas directement comme ça dans les documents de la CCSN que vous nous avez cités. Donc ça me posait un problème, et également à monsieur Lafond, et c'était simplement ça.

1125 **M. JACQUES DAGENAIS :**

1130 Et je m'excuse un peu, parce que ce que j'aurais dû faire c'est que — mais comme c'était dans vos documents, je ne l'ai pas fait, mais je voulais mettre une référence, un hyperlien à ce moment-là dans mon rapport, pour qu'il se branche directement, étant donné que c'est déjà sur votre site. C'est déjà en DC-2 et en DC-10 sur votre site comme des documents rapportés. Alors vous avez jusqu'à... Et je voulais, en me rapportant à ça, à ce moment-là, vous rapporter à l'original mais ce que je veux dire c'est que des documents comme ça, il y en a plein d'autres sur le site de la CCSN puis de la...

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, ça ne nous pose aucun problème, c'est la CCSN...

1140 **M. JACQUES DAGENAI :**

Parce que j'en ai mis seulement deux ou trois. Alors je continue, dans les...

LE PRÉSIDENT :

1145 Juste un petit instant, une dernière remarque.

M. JACQUES DAGENAI :

Oui?

1150

LE PRÉSIDENT :

1155 C'est ça. Ce que la CSSN dit, ça ne nous pose aucun problème que ce soit exposé, nous comprenons bien. Mais pour éviter toute ambiguïté ou induire le lecteur à penser que c'était exactement des conclusions de la CCSN dans son document, donc il y avait des nuances à faire entre ce que la CCSN traitait et, disons, la fin de vos paragraphes, là, parce qu'on ne pouvait pas faire le lien entre ce que la CCSN disait et ce que vous concluez. C'était ça qui nous posait problème pour ces deux paragraphes-là. Donc on peut considérer comme clos?

1160

M. JACQUES DAGENAI :

Pas de problème.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

O.K., alors je vous laisse continuer.

1170 **M. JACQUES DAGENAI :**

1175 Alors en plus, dans les risques d'opérations, dans les rapports qui sont cités, il y en a plein, on aurait pu en citer plein, mais le système de contrôle de qualité, le système de non conformité, une gestion déficiente rapportée dans les rapports depuis 97, une panne inexplicquée du système qui a été reconnue après que... Et ça, j'ai trouvé ça un peu bizarre que la panne la plus importante de deux des trois systèmes de sécurité qui a été investigué pendant sept ans, ça a forcé beaucoup dans les audiences pour qu'on en fasse parler.

1180 Puis ce n'était pas le seul problème de sécurité. Si vous regardez dans le rapport
98, on parle aussi d'une panne, on parle d'un muret qu'on a été obligé de construire
rapidement parce qu'il y avait, le fleuve a monté — il y a des années où il est bas mais il y
a des années qu'il a monté — il a fallu construire ça en catastrophe. Il y a eu des
sprinklers qui ont parti, qui l'ont rendu inopérant et qui ont mis en évidence un problème de
structure dans le système de contrôle des systèmes de sécurité.

1185 Alors c'est tout ce que j'avais à rappeler sur ce qui a été dit. Il y en a plein, plein,
plein mais ce que je veux rappeler c'est — enlevons le premier paragraphe, passons par
dessus le premier paragraphe en se souvenant qu'en Ontario, ils étaient là aussi, la veille
de la fermeture; c'est le personnel de la Commission du contrôle de l'énergie atomique, qui
1190 est maintenant la Sûreté nucléaire fait très bien son travail de rédaction, sauf que la
structure fait qu'il manque, il y a un certain manque d'indépendance par la structure de ce
corps-là qui est supposé nous protéger.

1195 Alors les risques reliés à la gestion du combustible irradié. Alors je pense qu'à ce
niveau-là, après 30 ans d'opération au Canada, après dix ans de commission fédérale, on
aboutit en 98 — moi, je parle toujours depuis la politique de 96 du gouvernement du
Québec — on arrive en 98 sans solution. Et on remet en place une nouvelle structure
maintenant. Il n'en existe pas nulle part dans le monde. Malgré les 8 G\$ investis aux États-
Unis, tous les processus d'enfouissement qu'on regarde, comme ceux du Canada, ne sont
1200 toujours que des prototypes.

1205 Malgré tout l'argent qui a été fait, les trous qu'on a faits, il n'y a pas, à l'heure
actuelle, un seul site opérationnel d'enfouissement. C'est une technologie qui, pour
l'instant, n'est pas prouvée. La seule méthode sécuritaire, et j'y viens un peu à la fin de
mon mémoire, la seule méthode sécuritaire qui existe présentement pour se débarrasser
du combustible irradié, c'est d'abord de le retraiter et de conditionner les déchets dans des
cubes de verre qui, eux, vont être prêts pour l'enfouissement.

1210 Tout le matériel qui sort de la Centrale a été endommagé pendant le traitement
dans la Centrale, les céramiques sont endommagées, il faut construire des nouvelles
enveloppes qui n'existent pas ou qui existent à titre de prototype mais il y a aucun trou, ni
aux États-Unis, ni à Yucca Mountain, ni en Suède présentement où on prévoit en faire, ni
en Hollande qui est opérationnel et ils ne le seront pas avant 20, 25 ans minimum.

1215 Alors il n'en existe pas de solution, et on a pour nous ici, 2 500 tonnes
d'accumulées. Ce projet-là nous ferait accumuler un autre 2 500 tonnes pour un autre 20
ans. Je pense que c'est un risque inacceptable.

1220 Des risques liés à la réfection. J'espère que je ne prends pas trop de votre temps
mais j'aimerais juste, j'ai mis un hyperlien dans mon mémoire pour vous amener au seul
autre exemple de réfection qui a eu lieu au Canada à l'heure actuelle, c'est Pickering, la
réfection d'un CANDU. On a parlé tout à l'heure des plans de réfection qu'il y a un peu

1225 partout, on réfléchit, le seul qu'il y a eu c'est Pickering. On ne peut même pas se fier, par contre, sur son expérience parce que tel quel — j'étais pour dire ou même en profiter — parce que ce n'est pas un réacteur identique. Mais c'est quand même le même processus.

Alors je vais vous lire un paragraphe, si vous me permettez.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1230

Début de la phrase page 18 : « À la fin de septembre 2003 [...]

Fin de la phrase page 18 : [...] à un prix abordable en Ontario. »

1235 Alors comme vous voyez, Monsieur le président, le seul autre exemple qui existe, sur lequel on peut se baser n'est pas tellement enrichissant.

1240 Alors cette construction — en plus, ça, ça va à l'encontre des plans originaux. Les plans originaux, c'est de fermer la Centrale, la laisser dormir pendant 40 ans puis on espère qu'au bout de 40 ans, ça ne sera pas tellement dangereux. Là, on va aller faire jouer à l'intérieur de ça, du personnel, à froid, quand ça vient à peine d'être arrêté, sans lui laisser le temps d'être décontaminé, en prenant des méthodes de décontamination rapides qui ne sont, pour l'instant toujours, qu'à l'étape de prototype. Parce qu'il n'y a pas, le réacteur qui a été fait à Pickering n'est pas semblable à celui de Gentilly. Le seul qui est semblable, c'est Pointe-Lepreau puis Pointe-Lepreau n'a pas été non plus en réfection pour l'instant.

1245

Puis en plus, c'est qu'il n'y a même pas garantie que ça va régler les problèmes. Parce que si on regarde le premier réacteur — là, je vous lis un peu, j'ai mis un hyperlien, là, c'est sur le site de l'OPG :

1250

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 19 : « Le premier réacteur [...]

Fin de la phrase page 19 : [...] de ses centrales atomiques. »

1255

Alors déjà en première année d'opération, il fonctionne en de ça de ce qu'on prévoit normalement comme une opération. Donc les chances, les risques liés à la réfection sont énormes puis on n'a aucune garantie quant à la réalisation ou quant au succès du programme.

1260

1265 « Risques liés à la création d'une nouvelle catégorie de déchets hautement radioactifs. » Et ça, j'ai été un peu surpris, j'ai trouvé ça après que ça ait été fait ici parce que j'aurais pu poser des questions là-dessus. C'est que même à Pickering, la façon dont on prévoit... D'abord, il y a cette création-là. Il faut se rappeler qu'à l'heure actuelle, il y a des déchets qui sont faiblement radioactifs qu'on enterre depuis tout le temps, il y a le combustible irradié, pour lequel on a parlé. qui était le problème majeur, mais la partie du

réacteur, sans être aussi problématique que le combustible irradié, sera aussi hautement radioactive.

1270 Et qu'est-ce qu'on prévoit faire ici? On prévoit l'enfouir. Alors qu'en Ontario, on a traité les déchets venant du réacteur de la même façon que le combustible irradié. Donc quand on regarde les coûts de réfection, quand on va y venir tout à l'heure, il faut se souvenir de ça, qu'il n'est pas évident que ça sera la méthode qui sera retenue si, après des tests, on s'aperçoit que ce n'est pas tellement sécuritaire que d'enfouir du matériel
1275 hautement radioactif. Ça n'a pas été fait nulle part ailleurs dans le monde.

Je vais passer rapidement sur les risques liés à la santé.

LE PRÉSIDENT :

1280 Oui, s'il vous plaît.

M. JACQUES DAGENAI :

1285 Si vous permettez. Tout ce que je veux dire là-dessus c'est que les effets sont encore là, ce n'est pas des histoires inventées, les effets de Tchernobyl sont encore très palpables partout en Europe de l'Ouest. Et toutes les analyses qui vous ont été présentées ont été même reconnues par le docteur de la Centrale, le docteur Plante, en disant que, finalement, on s'attendait au rapport parce qu'on comparait ça à une population normale,
1290 sur les travailleurs, et que si on avait comparé à une population de travailleurs, peut-être qu'on aurait eu des résultats différents, mais on ne l'a pas fait.

Alors la plupart des rapports sur la santé sont pour le moins — je ne sais pas quel terme je pourrais utiliser qui ne serait pas négatif — ne nous donnent pas d'information.
1295 Ce qui aurait été important d'avoir, c'est de vérifier les écarts. Quand on a vu que dans certains cancers, il y a des écarts dans certains coins, est-ce que ces écarts-là peuvent être reliés à des événements extraordinaires? On est sûr qu'à tous les jours, la Centrale, elle fonctionne normalement et bien. Mais de temps en temps, il y a des événements qui sont arrivés — rapportés ou pas, comme on a vu — et quand il y a eu des écarts, dans
1300 certains cas, comme le cancer dans des coins comme Trois-Rivières ouest, comme il a été rapporté dans un des documents, il serait peut-être bon d'aller voir si...

Ou, dans ce que moi je vous ai rappelé aussi, la mort des carpes, si ça peut être, si l'augmentation du tritium dans l'eau n'est pas une des causes de ça, quand il y a eu un lavage avec les grandes pluies en mai 2001.
1305

Alors je vais en venir vite aux coûts, parce que je pense que c'est la clé du projet aussi, les risques liés aux coûts. Le coût de l'électricité à date, vous avez posé beaucoup de questions puis monsieur le commissaire aussi, quant aux coûts qui étaient prévus pour

1310 la gestion du combustible. On n'a jamais pu voir quels étaient les montants réels qui
avaient été provisionnés pour arriver au coût de 0,6 \$.

1315 Alors si on regarde les états financiers d'Hydro-Québec, c'est clair. Il y a 200 M\$ à
l'heure actuelle de provisionnés pour et le déclassé et la gestion du combustible
irradié. Donc on n'a pas, il n'y a pas de ventilation. Il faut prendre une partie, même si on
prend le 200 M\$ au complet pour le combustible irradié, pour 2 000 tonnes à l'heure
actuelle, quelle que soit l'évaluation la plus conservatrice qu'on prend, on est à 1 G\$ de
différence de la réalité.

1320 Et comme la Centrale, on est sûr qu'elle va fermer, parce que je pense bien que les
gens de la Centrale vous auraient poussés à leur permettre d'opérer au moins la partie de
gestion de l'aire de déchets pour aller jusqu'en 2013, ils ne l'ont pas fait parce qu'ils sont
eux aussi probablement convaincus que la Centrale ne peut pas aller jusqu'en 2013.

1325 Alors l'amortissement, à la note 14 à l'état financier, qui dit bien qui doit être
accéléré est d'un autre 600 M\$, 700 M\$ si on ferme, tel que prévu, en 2007 ou même
avant, avec l'aire de déchets qui sera pleine. C'est comme, il faut se garder une marge de
manoeuvre. Alors on peut dire qu'à l'heure actuelle, le coût de l'électricité produite depuis
20 ans à Gentilly a été sous-estimé d'au moins 1,7 G\$.

1330 Les coûts de réfection. Si on regarde ce qui se passe en Ontario, alors on a le
même entrepreneur, EACL, on a ici dit 1,2 G\$, il faut grossir le chiffre parce que si on
regarde dedans, dans le fond, on va chercher, c'est le prix de construction d'un nouveau
réacteur, c'est 458 M\$ ou 460 M\$ environ, alors comme ça a triplé en Ontario, on part à
1335 peu près de la même façon ici. Comme ça a duré deux ans plus long que prévu, ça a pris
quand même six ans avant que ça ouvre, en Ontario, nous, on prévoit faire ça en 18 mois,
alors les coûts sont inclus dans le temps plus long. Je pense qu'on peut facilement mettre
des doutes sur les coûts de réfection qui ont été présentés et qui font partie des 0,6 \$. Et
c'est là que j'en venais tout à l'heure au métro de Laval, 179 M\$ à 600 M\$. Ici, on part à
1340 450 M\$, c'est trois fois le métro de Laval comme dépassement. Une chance que monsieur
Charest n'est pas dans la salle ici parce qu'il est aussi nerveux... S'il est aussi nerveux là-
dessus que sur le métro de Laval, il ne dormira pas cette nuit.

1345 Alors quant aux coûts de gestion du combustible irradié, donc pour 20 ans de plus,
même en prenant les mêmes chiffres qu'à date — il faut quand même projeter dans
l'avenir — vous avez nulle part, malgré toutes les questions que vous avez posées, on
vous a répondu combien c'était.

1350 Alors il faut conclure que les 28 M\$ par année, parce que c'est ce qu'il y a, on
prend en 2002, 2003 l'état financier d'Hydro-Québec, 177 M\$ à 205 M\$, ça donne 28 M\$
provisionnés par année, plus 4 M\$ par année qu'on dépose en plus des 20 M\$ à la
Société de gestion des déchets nucléaires, SGDN, alors on arrive à un maximum de
905 M\$.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Dagenais, s'il vous plaît, je vais vous demander d'accélérer un petit peu étant donné qu'on a plusieurs autres personnes à passer.

1360 **M. JACQUES DAGENAIS :**

Oui, c'est beau.

1365 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous pouviez passer à la conclusion de votre mémoire s'il vous plaît.

1370 **M. JACQUES DAGENAIS :**

J'ai aussi rappelé les risques à la sécurité. Je pense que, à ce niveau-là, j'ai couvert pas mal là-dessus, et on a vu que le Canada n'avait pas les moyens de protéger ses centrales thermiques par les moyens adéquats, comme ils sont pris aux États-Unis et en France, et on est après, quatre ans après 2001, et on est toujours en train de discuter.

1375 Donc, pour moi, c'est un ensemble de risques qui sont inutiles, compte tenu de l'abondance d'autres sources énergétiques au Québec. Il n'y a aucune raison de faire ce projet-là. On n'a aucune raison de continuer ces risques-là et de changer la politique. Donc, ce projet-là va contre la politique du gouvernement du Québec et je pense qu'il appartient à votre Commission de demander au gouvernement de maintenir la même politique et, comme on arrive à la fin de la vie utile de la Centrale, et aussi vu le faible effet économique d'une fermeture — parce que Hydro-Québec a produit une étude de 239 pages sur les effets économiques et ils ne sont pas là. Il y a 100 travailleurs temporaires, à temps partiel. qu'on peut facilement, dans Hydro-Québec, je pense, replacer, trouver du travail temporaire à 100 personnes. Il y a 300 personnes qui ont toutes la sécurité
1380 d'emploi, qui vont devenir excédentaires quatre ans après la fermeture. Alors tout ce qu'on leur dit c'est qu'on peut avoir, comme problème, un déménagement. Je pense que, à ce
1385 niveau-là, j'ai mis un tas de solutions.

1390 Alors au moment où on parle, on travaille à distance, je pense qu'il n'y a pas moyen de déménager les gens si on veut les affecter; ce sont tous des gens de haut talent, de haut niveau puis on peut facilement trouver. On a vu dans l'éolien que Hydro-Québec manquait, et ils l'ont admis eux-mêmes devant les audiences de la Régie, d'expertise, on pourrait facilement recycler, si on veut, ces gens brillants-là, ces ingénieurs-là dans la recherche pour donner à Hydro-Québec, l'expertise qui est
1395 nécessaire, maintenant qu'ils se lancent dans l'éolien. Et j'ai couvert aussi, pendant la première partie de l'audience et dans mon mémoire, que les 200 G\$ de l'industrie du déclassement, c'est quelque chose d'important.

1400 En terminant, même si vous décidez, puis je pense qu'il vous appartient de le faire, vous êtes les premiers à parler, ma conclusion c'est qu'on est face ici à, comme je dis, à un patient qui est en état de mort cérébrale et qu'il faut débrancher. Et s'il y a personne qui veut le faire, malheureusement, Monsieur le président, je pense que ça va vous revenir à vous de faire ce jugement-là, comme ça revient souvent au médecin dans ces circonstances.

1405 J'ai mis des solutions quand même parce que même si vous décidez ça, il faut quand même se souvenir qu'il va rester 2 500 tonnes sur le bord du fleuve. Alors je pense que ma solution sur l'Ontario est quelque chose d'intéressant. J'en ai sensibilisé le ministre de l'Énergie là-bas qui est très en appétit pour de l'électricité, alors si vous pouvez publiciser ça dans votre rapport si jamais vous en venez à la même conclusion que moi
1410 ou, la deuxième façon de s'en débarrasser, c'est de faire aussi retraiter — j'ai entendu parler d'une solution québécoise tout à l'heure — si jamais, la meilleure solution c'est une solution canadienne avec l'Ontario, s'ils veulent prendre charge, en échange d'un effort environnemental de notre part pour construire des lignes de transmission pour leur vendre de l'électricité, prendre nos 2 500 tonnes qu'ils peuvent mettre par dessus leur 40 000
1415 tonnes. Ils ont une économie d'échelle, c'est beaucoup plus sécuritaire qu'ici.

1420 Sinon, la seule autre solution qui existe, c'est d'aller faire retraiter en France et c'est aussi le bon temps. L'Allemagne venant de les abandonner et une couple d'autres, et il y a beaucoup de surproduction à l'usine de La Hague, et il y a sûrement des escomptes intéressants. Et en agissant rapidement, on pourrait sauver probablement quelques centaines de millions.

1425 J'ai aucun intérêt là-dedans, Monsieur le président, mais je parle régulièrement aux gens de la Cogema puis ils n'ont pas nécessairement d'étude en place à l'heure actuelle pour retraiter du combustible CANDU mais c'est une musique douce à leur oreille, 2 500 tonnes à retraiter, qu'ils doivent mettre dans des cubes de verre et si on avait à avoir une solution québécoise, c'est la seule qu'on pourrait avoir. Parce que avoir un site d'enfouissement sans retraitement au Québec, la base de l'infrastructure est la même qu'au Yucca Mountain, on part avec 8 G\$. Alors vous pouvez faire 8 G\$ pour 2 500
1430 tonnes, ça n'a aucun sens.

1435 Alors faire retraiter en France, au prix du marché aujourd'hui c'est 2 G\$, on est sûrement capable d'y arriver pour la moitié de ça, et à ce moment-là, le site d'enfouissement pour des cubes de verre au Québec, le 4 % de matière de fission, c'est quelque chose qui est dans l'ordre du possible et du raisonnable pour l'économie du Québec.

1440 Donc, c'est la seule solution québécoise qui peut exister présentement. De penser enfouir nos 2 500 tonnes ici, c'est impossible. Mathématiquement, ça irait chercher 25 % de la valeur de Hydro-Québec, voyons donc! Merci.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

1445

M. JACQUES DAGENAIS :

Je m'excuse d'avoir été long, Monsieur le président, et d'avoir mis... Mais j'avais cinq ans à résumer.

1450

LE PRÉSIDENT :

Ça va. Monsieur Lafond avez-vous des questions?

1455

LE COMMISSAIRE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

1460

Je pense que c'est assez clair, on a pu échanger, on a pris connaissance de votre mémoire, on a eu la chance de vous avoir à plusieurs reprises en première partie d'audience, alors je vous remercie pour votre participation.

1465

M. JACQUES DAGENAIS :

Ça m'a fait plaisir, si vous avez des questions, je suis disponible.

LE PRÉSIDENT :

1470

Nous allons inviter un autre présentateur de mémoire et nous allons faire une pause après cette présentation. Alors nous avons monsieur Claude Mailhot et Dominique Munger du Syndicat des technologues d'Hydro-Québec, donc section locale 957. Alors comme j'ai dit tout à l'heure, nous allons passer ces personnes et ensuite de ça, nous allons faire une pause.

1475

Bonsoir Messieurs, à vous la parole.

M. CLAUDE MAILHOT :

1480

Bonsoir, Monsieur le président. Mon nom c'est Claude Mailhot, je suis accompagné de Dominique Munger ici, le président régional du Syndicat des technologues. Moi, je suis directeur, secteur Gentilly pour les 150 technologues que nous représentons à Gentilly.

1485 Je vais peut-être m'en tenir à une lecture assez directe du mémoire, là, vu qu'il n'est pas tellement long. Comme j'ai dit, nous représentons les 150 technologues oeuvrant dans les divers secteurs d'activités à Gentilly-2.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1490

Première phrase page 3 : « Nous souhaitons contribuer [...]

Dernière phrase page 5 : [...] de l'environnement de Gentilly-2. »

1495 La majorité des tests faits à Gentilly au niveau de l'environnement sont faits par des techniciens, membres de notre section locale.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1500 **Début de la phrase page 5 : « Ce programme permet [...]**

Fin de la phrase page 5 : [...] installations de Gentilly-2. »

1505 Ça, ça inclut aller à la pêche, poigner des petits poissons, faire le tour des fermes, ramasser du lait, diverses activités de même qui vérifient les paramètres environnementaux alentour de la centrale de Gentilly et aussi pour les travailleurs à l'intérieur de la Centrale.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1510 **Début de la phrase page 6 : « Des installations de stockage [...]**

Fin de la lecture du mémoire.

1515 J'aimerais aussi rajouter que je suis technicien en instrumentation et contrôle, j'ai environ 26 ans d'expérience, j'ai travaillé les premiers 12 ans de ma vie à l'étranger, principalement dans les domaines de combustible fossile, incluant plates-formes de forage et raffineries de pétrole et aussi plusieurs plants pétrochimiques. Je travaille à Gentilly depuis 15 ans actuellement, ma famille vit dans la région. C'est sûr que je représente le Syndicat aussi puis c'est ma job que je travaille à Gentilly, mais je n'ai jamais travaillé, dans toute ma vie, dans une place aussi sécuritaire et aussi respectueuse de l'environnement que Gentilly. Merci.

1520

LE PRÉSIDENT :

1525 Très bien, nous vous remercions. Tout à l'heure, monsieur Dagenais a souligné l'aspect tout à l'heure du déclassement et c'est aussi une préoccupation qui va revenir à quelques reprises dans plusieurs mémoires qui nous ont été présentés, à savoir que le déclassement maintiendrait, un déclassement de la centrale de Gentilly-2 maintiendrait à relativement long terme ou pour plusieurs années, du moins, les emplois, compte tenu de la complexité de l'opération. Est-ce que vous partagez cette opinion-là qui est énoncée,

1530 notamment dans le mémoire de monsieur Dagenais et, comme je vous dis, qui va revenir
aussi dans certains autres mémoires? Est-ce qu'un déclassement, au point de vue emploi,
ce que vous en connaissez de la complexité de l'opération, est-ce que c'est logique de
penser qu'on permettrait à l'ensemble ou pratiquement l'ensemble de la main d'oeuvre, là,
bon près de 700 employés de Gentilly de pouvoir continuer d'avoir un emploi à Gentilly ou
dans les environs, là, relativement à ce déclassement-là? Quel est votre avis sur ça?

1535

M. CLAUDE MAILHOT :

Bien, mon avis sur ça. Écoutez, Gentilly c'est environ 700 emplois permanents;
c'est sûr que si on la décline, on ne fera plus d'arrêt annuel. Ensuite de ça, aussitôt que
1540 la Centrale va être arrêtée, la majorité des emplois vont être perdus dans la première
année. Il va peut-être rester entre 160 et 200 emplois pour quelques années peut-être,
mais la majorité des emplois vont être perdus, il n'y a pas d'ouvrage, il n'y aura plus
d'ouvrage à Gentilly-2 en tant que telle, c'est ça que j'en pense.

1545

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre estimation ce serait un niveau, disons mettons 150 à 200 emplois qui
seraient maintenus pendant un certain nombre d'années relativement au déclassement?

1550

M. CLAUDE MAILHOT :

Je ne suis pas un expert là-dedans, là, mais c'est selon l'expérience que j'ai à
Gentilly, c'est ce que je pense que j'ai déjà entendu parler, du moins.

1555

LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. — Monsieur Lafond?

1560

LE COMMISSAIRE :

En fait, dans votre mémoire, vous faites mention, là, que les CANSTOR sont très
sécuritaires puis vous dites que : « L'usage sécuritaire de celles-ci démontre leur
efficacité ». Est-ce que vos technologues travaillent sur la manutention de ces CANSTOR-
là?

1565

M. CLAUDE MAILHOT :

Nos technologues prennent toutes les mesures de radioactivité associées à
l'émission, au transport puis à la manipulation du combustible, toutes les mesures de
1570 radioprotection qui sont prises en général, sont prises par les technologues.

1575 C'est sûr qu'on n'est pas intéressés, en tant que travailleurs, à être exposés à des champs de radiation qui seraient dommageables pour la santé de nos travailleurs. Tout le monde veut retourner chez eux le soir en bonne santé puis possiblement que je surveille plus mes enfants pour pas qu'ils poignent trop de radiation devant la TV quand ils se mettent le nez dedans qu'à Gentilly-2.

LE COMMISSAIRE :

1580 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1585 Vous dites également que c'est vous qui échantillonnez, autrement dit, dans le milieu environnant de la centrale de Gentilly-2. Je veux encore mentionner monsieur Dagenais tout à l'heure : monsieur Dagenais a mentionné — parce que vous avez traité de beaucoup de sujets, Monsieur Dagenais, dans votre mémoire et je vais aussi démontrer que j'ai fait une lecture assidue du document, vous mentionnez des cas de carpes, de 25 000 carpes qui ont été retrouvées dans le St-Laurent en 2001. — Vous, de votre côté, est-ce que vous avez été témoin de cet événement-là?

M. CLAUDE MAILHOT :

1595 Oui. Mais les carpes, le problème de carpes n'est pas associé avec un problème nécessairement de radiation ou de quoi; c'est plutôt, je pense que les carpes ont tendance à venir faire la Floride à Gentilly-2 puis quand on arrête un peu trop rapidement, peut-être que le refroidissement de l'eau a tendance à avoir créé certaines problèmes, là. Mais je ne pense pas que ce soit au niveau de la contamination ou de l'environnement de l'eau, là, mais ça l'a affecté, effectivement, la population de poissons.

1600 Je pense qu'il y a des rapports que Hydro-Québec a déposés à l'Environnement au sujet, à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

1605 Mais lorsque, par exemple, lorsque l'événement se produit c'est quand le réacteur est mis en arrêt, donc l'eau refroidit, c'est à ça que vous faites mention?

M. CLAUDE MAILHOT :

1610 C'est arrivé voilà quelques années, là, justement parce qu'on a arrêté un petit peu plus tôt que prévu. Je ne peux pas donner tous les détails associés à ça, possiblement que Michel Rhéaume serait capable de répondre un peu plus à ces questions-là, mais on avait arrêté un petit peu plus de bonne heure puis, effectivement, la température de l'eau s'étant refroidie brusquement, ça avait créé un problème au niveau des carpes.

1615

LE PRÉSIDENT :

1620 Parce que si j'ai bien entendu, c'est-à-dire qu'on doit comprendre que les arrêts d'entretien de la centrale Gentilly se font en période de faible demande d'électricité, donc en période plus estivale, c'est ça qu'on doit comprendre? Ce n'est pas au mois de janvier que les arrêts planifiés, du moins, de la Centrale se font?

M. CLAUDE MAILHOT :

1625 Ah, des fois c'est à l'automne, des fois c'est au printemps mais souvent ça l'a été au niveau du mois d'avril, là, après la pointe et un peu avant la saison estivale.

LE PRÉSIDENT :

1630 O.K., je vous remercie. — Monsieur Lafond, ça va?

LE COMMISSAIRE :

1635 Non, mais c'est parce que, dans le fond, je ne suis peut-être pas tout à fait certain que vous avez saisi la question de mon collègue. Quand il parle de 25 000 carpes, je ne pense pas que ce soit 25 000 carpes qui ont été affectées à Gentilly, là. C'est de cet aspect-là que...

M. CLAUDE MAILHOT :

1640 Ah bien, là, écoutez, j'en ai vu, là, mais je ne les ai pas comptées.

LE COMMISSAIRE :

1645 Parce que 25 000, là, ça fait un méchant tas de carpes à deux kilos chaque, là, c'est beaucoup.

M. CLAUDE MAILHOT :

1650 J'ai surtout répondu dans le sens que j'avais été, j'ai été témoin, on était au courant, à Gentilly, qu'il y avait eu des problèmes au niveau des carpes. Mais au niveau du total de carpes, possiblement que c'est compté puis comptabilisé puis pesé, là.

LE PRÉSIDENT :

1655 Ce qu'on doit comprendre, c'est des événements dont vous, vous avez été témoin, c'est des événements qui sont essentiellement reliés à lorsque le réacteur est mis en arrêt et que l'eau refroidit subitement. Donc c'est un cas, là.

1660 **M. CLAUDE MAILHOT :**

C'est un cas qu'on a été témoin voilà quelques années.

1665 **LE PRÉSIDENT :**

Et localisé, au meilleur de votre connaissance, vous dites que c'est une question de température dans ce cas-ci.

1670 **M. CLAUDE MAILHOT :**

Oui, au meilleur de ma connaissance.

LE PRÉSIDENT :

1675 O.K., très bien. Alors je vous remercie. Ça va. Alors nous vous remercions de votre présentation. Il est maintenant 20 h 45, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes et nous allons reprendre à 21 h avec différents représentants syndicaux. Alors nous les inviterons après la pause.

1680 **PAUSE**

LE PRÉSIDENT :

1685 Alors nous reprenons la séance. Nous avons différents représentants dont messieurs Richard Perreault, président de la section locale 1500, Stéphane Bousquet, bonsoir, représentant syndical, donc du Syndicat des employé(es) de métiers d'Hydro-Québec. J'ai aussi sur la liste monsieur Pierre Rousseau — c'est vous — président provincial de la section locale 957 du Syndicat des technologues d'Hydro-Québec. J'ai un quatrième nom qui est monsieur Claude Arseneault? Il n'est pas là. Donc Messieurs, je vous laisse la parole. J'ai différents numéros de mémoire, donc je vais vous laisser procéder, ça va être le plus simple je crois.

1690 **M. RICHARD PERREAULT :**

1695 Je vais procéder à la lecture, ça ne sera pas long, on va respecter le temps alloué. Alors Monsieur le président, Messieurs les commissaires...

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1700 **Début de la phrase page 2 : « Mon nom est Richard Perreault [...]**

Fin de la phrase page 2 : [...] technologues d'Hydro-Québec. »

1705 Et de monsieur Stéphane Bousquet, qui est opérateur, sa job présentement est opérateur de la centrale à Gentilly, donc il exploite la Centrale et représentant syndical des 300 employés de métiers à la centrale Gentilly. Il est aussi directeur local du Conseil canadien des travailleurs du nucléaire.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1710 **Début de la phrase page 2 : « Nous tenons d'abord [...] »**

Fin de la lecture du mémoire.

M. RICHARD PERREAULT :

1715 Il faut que vous compreniez, Messieurs, qu'on est tous les deux des présidents provinciaux qui regroupent l'ensemble et nos travailleurs sont dans tous les sites de production de la province, dans toute la maintenance des équipements et qu'on a un expert ici à côté qui est opérateur à la Centrale, qui exploite la Centrale, qui pourrait répondre à vos questions techniques ou répondre à monsieur Dagenais, si vous avez le
1720 loisir de nous poser des questions.

LE PRÉSIDENT :

1725 Très bien, nous vous remercions. J'aurais une question, je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre à la question c'est qu'en première partie de l'audience, il a été question à quelques reprises de la stabilité du réseau d'Hydro-Québec dans la région. Ici, dans votre mémoire en page 3, vous chiffrez, vous mettez un chiffre. Vous étiez les premiers, donc on lisait un document où on parlait, bon, dans ce cas-ci « d'environ 400 MW de puissance additionnelle dans la vallée du St-Laurent lorsque la Centrale est en
1730 production. » Est-ce que vous êtes en mesure de nous expliquer comment on arrive à ce chiffre de 400 MW?

M. STÉPHANE BOUSQUET :

1735 Dans la mesure du possible. C'est que Gentilly-2 dispose du plus gros alternateur du réseau d'Hydro-Québec présentement, à environ 675 MW. Et cette machine-là, lorsqu'elle est en production, vire évidemment en fréquence avec tout le reste du réseau et de par son inertie et sa puissance, elle permet d'absorber, si on veut, les variations de tension qui pourraient y avoir sur le réseau.

1740 Alors mieux le réseau est stabilisé près des axes de transit de l'énergie, et plus on va pouvoir transiter de l'énergie tout en restant dans les limites permises de transport, en termes de tension et de fréquence.

1745 Donc ça agit un peu comme un amortisseur. Et étant stratégiquement situé dans l'axe du St-Laurent, ça permet de faire transiter ce supplément d'énergie-là, qui souvent va

venir des centres de production éloignés — Churchill Falls, Baie James et autres — dans le grand axe de consommation, évidemment, qui est pour le Québec et la vallée du St-Laurent.

1750

LE PRÉSIDENT :

Donc ça provient de la Côte-Nord, par exemple, et ça s'en va vers Montréal, qui est le principal centre de consommation et ça permet une capacité accrue de transport via les lignes existantes à 735 par exemple, là.

1755

M. STÉPHANE BOUSQUET :

Exactement. C'est surtout du côté de la rive sud, évidemment, puisqu'on est directement relié aux lignes de la rive sud, mais l'effet est plus global que ça, ça s'étend globalement.

1760

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, c'est de là que vient le 400 MW?

1765

M. STÉPHANE BOUSQUET :

Exactement. C'est un chiffre, là, accepté dans le milieu.

1770

LE PRÉSIDENT :

O.K., je vous remercie. — Monsieur Lafond, ça va?

1775

LE COMMISSAIRE :

Je n'ai pas de question, c'était la même.

LE PRÉSIDENT :

1780

C'est une question qui est intéressante. Vous étiez vraiment les premiers parce que, comme je vous disais, c'est arrivé à quelques reprises qu'on parlait de la stabilité mais, là, on voyait vraiment une façon de pouvoir le préciser selon l'échelle de production d'Hydro-Québec. Alors très bien, alors nous vous remercions pour votre mémoire.

1785

M. STÉPHANE BOUSQUET :

Merci.

1790

M. RICHARD PERREAULT :

Merci.

1795 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant inviter monsieur Henri Massé — je vois que vous allez occuper le même siège — de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Alors bonsoir, Monsieur Massé.

1800

M. HENRI MASSÉ :

Bonsoir. Je voudrais d'abord vous remercier de nous donner l'opportunité de nous faire entendre.

1805

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 1 : « Il est exceptionnel [...]

Fin de la phrase page 2 : [...] et c'est fort bien ainsi. »

1810

Il faut qu'il y en ait! Et sur Gentilly-2, justement, il y a eu une résolution de soumise à notre dernier congrès de la FTQ — qui s'est passé du 26 novembre au 3 décembre — qui provenait de la région, nous demandant de supporter ça. Et lorsque la résolution a été soumise au Comité des résolutions, on a un comité qui traite des résolutions et qui fait rapport au Congrès avec des recommandations, c'était très divisé au niveau du Comité.

1815

Et le Comité a demandé de rencontrer des experts, de prendre le temps de bien analyser le projet avant de soumettre la résolution au Congrès. Et après plusieurs explications et échanges, les délégués ont appuyé une résolution de façon pratiquement unanime et la résolution c'est...

1820

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 2 : « que la FTQ après [...]

Fin de la phrase page 2 : [...] respectueuse de l'environnement. »

1825

Et juste pour l'anecdote, c'est que dans ce débat-là, il y en a qui s'y opposaient d'abord parce qu'ils croyaient que le projet allait augmenter la production de gaz à effets de serre. Et c'est juste après avoir donné les explications et l'information qu'on a pu démêler ça.

1830

Les impacts d'une fermeture de Gentilly-2, bien, les Syndicats de l'Hydro en ont parlé tantôt, c'est énorme.

1835 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 3 : « Gentilly-2 est la seule centrale [...] »

Fin de la phrase page 3 : [...] des gens est en jeu. »

1840 Bon, au niveau des emplois, on a parlé de à peu près 800 emplois, ça, c'est direct;
il y a des emplois indirects au niveau des travailleurs aussi de la construction, au niveau
des rénovations; il y a des emplois indirects au niveau des usines dans les parcs
industriels tout autour ici dans la sous-traitance, dans la vente de produits, la vente de
1845 services, et c'est à l'unanimité que le Conseil du travail de la région ici, les Syndicats de la
région, pas juste d'Hydro-Québec, l'ensemble des syndicats privés à la FTQ supporte ce
projet et trouve désastreux le nombre de pertes d'emplois qui pourraient arriver si on ne
continuait pas ce projet-là.

Et il faut dire aussi qu'il faudrait mesurer la valeur de la perte de l'expertise du
1850 nucléaire acquise par Hydro-Québec. s'il fallait qu'on arrête ce projet-là.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 5 : « Un retrait de ce champ [...] »

1855 **Fin de la phrase page 5 : [...] On ne peut pas se le permettre. »**

Et il y a toute la question aussi des coûts du kilowatt, je n'y reviendrai pas, on en a
parlé tantôt, un coût qui est très avantageux par rapport aux autres formes d'énergie qu'on
pourrait développer au Québec.

1860 Et il ne faut pas oublier non plus que si on essayait de remplacer, par tout nouveau
projet, de remplacer minimalement les 675 MW de puissance de Gentilly sans en ajouter
un seul, ça amènerait, là aussi, son lot de récriminations. Chaque fois qu'on touche à
l'énergie, ça soulève toujours des débats.

1865 Maintenant, je voudrais parler un peu de l'environnement parce que c'est une
question qui nous touche beaucoup à la FTQ.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1870 **Début de la phrase page 8 : « Le nucléaire est une [...] »**

Fin de la phrase page 9 : [...] forme de chantage. »

1875 Parce que des fois, on dit : bon, c'est vos emplois, c'est des emplois syndiqués,
vous défendez ces projets-là juste pour les emplois, sans vous soucier des questions de
santé et sécurité.

1880 Je voudrais juste vous donner un exemple : on a vécu une grève l'an passé à TAFISA à Lac-Mégantic. C'est un fabricant de panneaux d'agglomérés et — une compagnie principale espagnole, je pense — qui menaçait même la fermeture de l'entreprise et on a fait une grève de sept semaines avec l'aide... On a travaillé avec l'aide des CLSC et de la CSST pour amener des correctifs à une situation que la direction qualifiait d'impossible au départ. C'était les rejets, à l'extérieur de l'usine, de formaldéhyde, et à l'intérieur de l'usine. Et on n'a pas hésité à se battre et à corriger cette question-là, et on l'a fait.

Bien sûr, il y a des risques, il y en aura toujours, mais ça se contrôle.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1890 **Début de la phrase page 9 : « Quand on est dans un domaine [...] »**

Fin de la phrase page 10 : [...] we don't have any idiotproof. »

1895 Ça fait que c'est sûr que quand on travaille dans des niveaux où est-ce qu'il y a des risques, il faut les calculer. Mais quand on pense qu'on peut vivre dans un monde idéal sans aucune chance de risque jamais, je pense qu'on vit dans une utopie complète.

1900 Ça fait que nous, enfin, ce qu'on dit c'est que c'est un projet qui est valable, c'est un projet qui est souhaitable et pour les raisons que nous venons de vous présenter, nous demandons au BAPE que le projet de modification et de réfection de la centrale Gentilly-2 avec l'engagement d'Hydro-Québec, encore une fois, de continuer d'exercer la même vigilance et le même constant souci d'excellence de gestion, mérite d'être réalisé pour le plus grand bien, tant des gens de la région de Trois-Rivières, de Bécancour et du reste du Québec. Encore une fois, ce n'est pas juste un projet régional, c'est un projet qui aide à stabiliser l'ensemble du réseau au Québec.

LE PRÉSIDENT :

1910 Alors Monsieur Massé, nous vous remercions pour votre présentation. D'abord, j'aurais une question à vous poser. Étant donné que, bon, c'est un appui sans équivoque au projet de réfection, à quelques reprises on a soulevé et on va soulever au niveau des mémoires, une incertitude au niveau des coûts, au coût d'évaluation du projet. Étant donné que nous sommes à l'étape de l'avant-projet, bon, certaines personnes disent, entre autres, bon, Hydro-Québec dispose de peu ou de pas d'expérience dans des réfections de ce type de centrale-là, l'expérience canadienne est aussi mince.

1920 Au niveau des coûts, est-ce que vous avez quand même des inquiétudes? Parce que, là, on parle, bon, d'un projet de 1,2 G\$ mais est-ce qu'il y aurait à un moment donné un niveau de hausse de coûts qui deviendrait intolérable ou inacceptable si les évaluations subséquentes qui étaient faites, par exemple, l'an prochain pour valider les coûts du projet démontraient des hausses significatives de coûts, pour vous, est-ce que c'est une

inquiétude majeure ou vraiment, selon votre expérience, ça semblerait vraiment être un vrai prix budgétaire, le 1,2 G\$ dans le cas du projet ici?

1925 **M. HENRI MASSÉ :**

Bien, écoutez, moi, je ne suis pas un expert là-dedans, je ne peux pas vous répondre là-dessus mais je peux vous parler de la fiabilité de l'Hydro en général, sur ces projets dans les six, sept dernières années. Bon. Au niveau de l'hydro-électricité, mais je
1930 veux dire, c'est le même monde qui sont capables de travailler sur ces projets-là et d'en faire l'évaluation.

Et sauf, je pense, la centrale de Toulouste où il y a eu des accidents... En tout cas, la pierre a cassé puis a bougé, il y a eu des dépassements de coûts, habituellement
1935 les coûts prévus par Hydro étaient au rendez-vous. Et Hydro est très sévère. Je veux dire, ils ont mis même des projets de côté parce qu'ils étaient convaincus qu'ils n'étaient pas capables de le faire au taux qu'ils le voulaient puis ils ne sont pas allés de l'avant avec les projets. Ils ont été très, très sélectifs dans leurs travaux.

Ça fait que je ne peux pas donner de garantie là-dessus mais on peut dire que
1940 Hydro-Québec a été, dans les dernières années, très sérieuse dans ses approches à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

1945 Donc au meilleur de votre connaissance, vous êtes confiant que l'estimé de 1,2 G\$ est très réaliste pour la réfection.

M. HENRI MASSÉ :

1950 Je pense que oui.

LE PRÉSIDENT :

1955 Très bien. — Monsieur Lafond, ça va?

LE COMMISSAIRE :

Ça va.

1960 **LE PRÉSIDENT :**

Alors Monsieur Massé, nous vous remercions de votre présentation.

1965

M. HENRI MASSÉ :

Sur les dangers, on a un bon spécialiste ici, si vous pensez...

1970 **LE PRÉSIDENT :**

Il va peut-être revenir effectivement, j'ai aimé la réponse, mais nous avons aussi d'autres représentants syndicaux aussi qui vont revenir, alors on aura l'occasion de rediscuter avec les travailleurs.

1975

M. HENRI MASSÉ :

C'est parce que vous avez laissé beaucoup de temps à du monde qui font peur, des fois eux autres peuvent vous rassurer parce qu'ils travaillent là.

1980

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a pas de problème, vous allez voir, nous avons plusieurs personnes des différents syndicats qui sont ici, qui ont manifesté...

1985

M. STÉPHANE BOUSQUET :

Si je peux... pardon?

1990 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

M. STÉPHANE BOUSQUET :

1995

Au sujet du dépassement des coûts, certains intervenants se sont plus à citer les chiffres de la réfection de la centrale de Pickering en Ontario, qui sont effectivement, si on les regarde au pied de la lettre, faramineux. Mais l'expérience et les connaissances que j'en ai acquis du dossier, par des communications avec les gens d'Hydro-Ontario, entre autres, laissent à penser que, oui, il y a eu des dépassements pour des considérations techniques mais il y a aussi d'énormes dépassements dus à des retards de projet, à des arrêts, à des redémarrages qui venaient d'une volonté politique aussi.

2000

Donc, le dépassement, oui, est faramineux, on ne peut pas le nier. Mais ça n'est pas uniquement dû à des considérations techniques. C'est ça.

2005

M. HENRI MASSÉ :

Et c'est le jour et la nuit, Hydro-Québec et Hydro-Ontario.

2010 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous remercions.

2015 **M. HENRI MASSÉ :**

On chiale après Hydro-Québec des fois mais quand on regarde Hydro-Ontario, on se console.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Alors nous allons maintenant inviter monsieur Daniel G. Nolett du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. Et je crois qu'il est accompagné de monsieur Serge Ashini Goupil, je crois, et de madame Nancy Bobbish, c'est exact? Très bien. Alors j'ai prononcé correctement. Alors je vous souhaite la bienvenue et je vous laisse la parole.

2025 **M. DANIEL G. NOLETT :**

2030 Kwai! (L'intervenant se présente en langue abénakise). Bonjour, bonsoir, mon nom est Daniel Nolett, je suis Abénakis d'Odanak, ici représentant le Grand Conseil de la nation Waban-Aki, accompagné ici, à ma droite, de Nancy Bobbish, de l'APN, l'Assemblée des Premières Nations à Ottawa, et de Serge Ashini Goupil de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador.

2035 Alors pour faire un assez bref résumé, je ne veux pas non plus revenir sur des choses qui ont été dites tantôt. Essentiellement, pour revenir un peu sur la problématique qu'on vit présentement, actuellement c'est que, bon, les Premières Nations ne sont pas des interlocuteurs comme d'autres dans le domaine, dans le dossier du nucléaire.

2040 (L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 3 : « Les Premières Nations [...] »
Fin de la phrase page 4 : [...] y jouer les Premières Nations. »

2045 Pour un peu vous mettre en contexte, les Communautés que je représente font partie, au Québec et au Labrador, de 43 communautés en incluant dix Premières Nations et excluant les Inuit.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2050 **Début de la phrase page 5 : « Wôlinak est la plus petite [...] »**
Fin de la phrase page 6 : [...] dont il a été ravagé. »

2055 Simplement pour une affirmation de l'assise du territoire Abénakis, les missions de Odanak et de Wôlinak avaient, à l'origine, un territoire de 60 kilomètres carrés.

2060 Aujourd'hui, on parle de 90 % à 95 % du territoire qui est parti. Mais si on parle du territoire à proprement dit ancestral des Abénakis, le territoire s'étend à l'ouest, à la rivière Richelieu, à la frontière ouest; la frontière Est est la rivière Chaudière; si on parle de la limite nord, c'est le fleuve St-Laurent; et la limite sud, c'est les États de la Nouvelle-Angleterre.

 Donc, on peut facilement prétendre que le projet de Gentilly-2 se retrouve bel et bien en territoire Abénakis.

2065 (L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 7 : « Tout développement sur [...] »

Fin de la lecture du mémoire.

2070 **LE PRÉSIDENT :**

2075 Alors nous vous remercions pour votre présentation. Tout d'abord, on pourrait commencer par la conclusion de votre mémoire. Donc, vous parlez, vous dites que, si je comprends bien l'argumentaire, à ce stade-ci, vous rejetez le projet de stockage parce qu'il n'y a pas eu d'évaluation environnementale sur l'objet principal, donc sur la justification du projet qui est la réfection de la Centrale. C'est dans cette optique-là. Donc, ce n'est pas nécessairement un rejet catégorique du projet, c'est un rejet du mécanisme actuel d'évaluation environnementale qui a été retenu. C'est plus ça, à ce stade-ci, que vous rejetez.

2080 **M. DANIEL G. NOLETT :**

2085 Bien, en fait, c'est un rejet catégorique. On dit : on refuse de... Il y a trop d'interrogations encore puis avec les présentations qu'on a eues ce soir, ça nous laisse encore plus perplexes de savoir, est-ce que vraiment on sait, on connaît vraiment les effets à long terme de l'impact de l'énergie nucléaire pour l'environnement et pour la société, pour les humains? C'est vraiment cet aspect-là qui nous inquiète le plus.

2090 On parle, ce qu'on dit tout simplement en conclusion, c'est qu'on n'est peut-être pas sur le vrai débat. Le vrai débat, on en a entendu parler tantôt, c'est peut-être de vraiment savoir : est-ce qu'on veut avoir de l'énergie nucléaire dans l'avenir? Ce qu'on pense c'est que le projet, il a été présenté peut-être à l'envers. Est-ce qu'on aurait dû plutôt tenir des audiences sur la réfection immédiatement de la centrale Gentilly-2? Est-ce qu'on veut avoir vraiment un débat sur le long terme, soit d'avoir de l'énergie nucléaire encore dans 25 ans plutôt que de dire : on va agrandir les aires de stockage des déchets radioactifs puis après ça, on verra ce qu'on va faire.

2095

LE PRÉSIDENT :

2100 Très bien, je vous remercie. Bon, en annexe de votre document, vous avez mis le mode de consultation ici, l'annexe 1, là :

[...] a développé un protocole de consultation afin de mieux outiller les communautés. En voici les principes de base...

2105 Mais dans un cas de projet comme Hydro-Québec, le projet de stockage associé à celui de la réfection, comment ça aurait dû se passer? Là, vous nous avez manifesté, vous nous avez dit, bon, vous avez été consultés à une seule reprise dans le cadre du projet de stockage, comment ça aurait dû se passer à vos yeux? Pour expliciter le mode de consultation que vous recherchez dans des projets de ce type-là.

2110

M. DANIEL G. NOLETT :

2115 Mais comme on a dit un petit peu dans les pages précédentes, c'est en fait que dès le départ, on aurait dû avoir les moyens pour dire, pour contrer un peu les... pas pour contrer mais, en fait, pour contre-peser les analyses, les études qui ont été préparées par Hydro-Québec.

2120 On ne se prétend pas des experts en nucléaire, donc on aurait dû avoir un moyen, un temps suffisant pour se préparer, justement, à se poser des questions, les vraies questions à Hydro-Québec, de un, d'avoir un processus suffisamment long pour dire, d'avoir le temps aussi pour tout analyser puis informer nos gens.

2125 Ce qu'on dit aussi, dans le processus, c'est non seulement, oui, aviser nos autorités politiques mais avoir aussi le temps de prendre le temps d'aller voir nos membres puis de consulter nos membres puis de prendre la position des membres aussi à ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

2130 Ce que vous nous dites, je crois que c'est uniquement, quoi, le Conseil qui avait été...

M. DANIEL G. NOLETT :

2135 Exact.

LE PRÉSIDENT :

2140 Et non la population elle-même. Il n'y a pas eu de séances...

M. DANIEL G. NOLETT :

Exact. Il avait été demandé alors, une rencontre, la présentation du projet à la population, ce qui n'a pas été fait.

2145

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc c'est, disons, en substance, il y a la question de la contre-expertise; le temps, bien entendu, nécessaire; puis l'information, à ce moment-là, la plus indépendante possible vers la Communauté.

2150

M. DANIEL G. NOLETT :

C'est ça.

2155

LE PRÉSIDENT :

Ce serait les trois grands paramètres, si on peut synthétiser.

2160

M. DANIEL G. NOLETT :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

2165

Monsieur Lafond?

LE COMMISSAIRE :

2170

Oui. J'aurais une petite question, Monsieur Nolett. Vous dites que des comprimés d'iode n'ont pas été distribués sur la Réserve alors qu'ils ont été distribués dans l'environnement immédiat de la Centrale. Est-ce que vous avez fait des représentations auprès de la Direction de la santé?

2175

M. DANIEL G. NOLETT :

C'est des choses que je rapporte du Conseil. Ce qu'on a su, ce que j'ai su c'est que les comprimés ont été distribués à des résidents d'un périmètre d'environ sept point quelques kilomètres aux environs de Gentilly. Mais pourquoi que ça s'arrête à sept point quelques kilomètres et à dix kilomètres? Il y a aucun effet, il y a aucun danger? C'est des questions...

2180

2185 **LE COMMISSAIRE :**

Mais à ce moment-là, vous n'avez pas communiqué avec la Direction de la santé publique pour qu'une rencontre ait lieu sur la Réserve pour vous expliquer le pourquoi de la non distribution?

2190

M. DANIEL G. NOLETT :

C'est des informations qu'il va falloir valider auprès du Conseil. Compte tenu des délais qu'on avait eus pour préparer le mémoire, je n'ai pas eu l'information à cet effet-là mais je pourrais toujours vérifier, voir qu'est-ce qui est arrivé. Est-ce qu'il y a des interventions du Conseil qui ont été faites auprès de la Santé publique, là?

2195

LE PRÉSIDENT :

D'ailleurs, je crois que nous allons avoir des personnes, des représentants du DSP de la Mauricie et du Centre-du-Québec, dernière intervention, on pourra éventuellement leur poser la question. Donc, on pourra peut-être avoir une réponse plus précise à cette interrogation-là. Est-ce que ça va?

2200

2205 **LE COMMISSAIRE :**

Ça va pour moi.

LE PRÉSIDENT :

Ça va pour nous aussi. Alors nous vous remercions de votre présentation. Tout à l'heure, vous avez mentionné un mot au début, certains mots en Abénakis, c'est quoi le mot Abénakis pour « Bonjour, bonsoir » et, disons, « merci »?

2210

2215 **M. DANIEL G. NOLETT :**

Bonjour c'est « Kwai » merci c'est « wliwni ».

LE PRÉSIDENT :

« Wliwni ». Bon. Alors nous vous remercions « Wliwni ». Nous allons maintenant inviter monsieur Shawn-Patrick Stensil et madame Johanne Roberge du Club Sierra du Canada. Bonsoir.

2220

2225 **M. SHAWN-PATRICK STENSIL :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

2230

Alors nous vous laissons la parole.

Mme JOHANNE ROBERGE :

2235

Bonsoir. Bien, ça nous fait plaisir de vous présenter un mémoire concernant la première phase pour Gently-2, qui est la modification des installations d'entreposage des déchets.

2240

Alors brièvement, le Sierra Club du Canada est un organisme pancanadien, qui est représenté par d'un bout à l'autre du Canada. La section du Québec est nouvellement née au sein du Sierra Club, alors je suis très contente d'en être la présidente, bénévole, pour l'instant. On vient tout juste d'accéder au statut de section.

2245

Alors donc on a un bureau national à Ottawa, d'où vient Shawn-Patrick qui s'exprime très bien en français, sa présentation sera en français d'ailleurs, et on a également des bureaux en Colombie-Britannique, dans les Prairies, en Ontario et en Atlantique. On n'a pas encore de bureau au Québec, ça devrait s'en venir en 2005.

2250

On a aussi une branche jeunesse, la Coalition Jeunesse Sierra. L'organisme est à but non lucratif, repose sur ses membres à travers le pays et est dirigé de façon démocratique avec un conseil d'administration élu.

2255

On intervient sur à peu près tous les sujets environnementaux au pays, alors c'est sûr que le nucléaire fait partie de nos préoccupations et c'est ce qui nous amène à Bécancour ce soir.

2260

Donc Shawn-Patrick est directeur de campagne Énergie Atmosphère, au Sierra Club du Canada à Ottawa.

2265

Les dispositions demandées. D'abord, on voudrait demander que l'approbation du projet d'Hydro-Québec d'accroître ses installations de stockage soit refusée en attendant de la décision que prendra le gouvernement du Québec suite à des audiences publiques sur la justifications et la faisabilité du projet principal, c'est-à-dire la reconstruction de Gently-2.

2270

Alors ce qu'on prétend c'est qu'il est un peu prématuré de se pencher sur l'entreposage quand on ne sait même pas si cette centrale va continuer ou non et si la reconstruction va être autorisée. Alors c'est un peu de mettre la charrue devant les boeufs que de parler de stockage. Quand on sait ou, enfin, qu'on espère que cette centrale-là va fermer en 2012 ou 2013 et quand on sait qu'on compte y mettre 1,2 G\$, peut-être, ça demande beaucoup plus d'interrogations et d'études, d'abord, sur le projet principal plutôt que sur le projet d'entreposage.

2275 Alors c'est notre argument central. On argumente un peu plus en détail sur les raisons de portée et de transparence du projet; sur la viabilité et les risques principaux du projet; et sur la question des déchets nucléaires; et là-dessus, je vais laisser Shawn-Patrick entrer dans le détail, avec vous, de notre présentation.

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2280 Oui, bonjour. Comme Johanne a mentionné, ma langue maternelle est l'anglais. Je parle avec un accent et de temps en temps, croyez le, je fais des gaffes. Donc, je vous remercie à l'avance si je fais des petites gaffes, j'espère que vous trouverez ça plus charmant que tannant.

2285 Comme Johanne a mentionné, nous ne sommes pas d'accord avec ce projet. D'abord, nous ne sommes pas d'accord avec le mandat des présentes audiences. Puis on ne vous blâme pas, il y a des raisons en arrière de ça, mais je pense qu'il faut qu'on pose la bonne question au public si on veut avoir la bonne réponse ou une réponse qui est juste puis transparente.

2290 Puis la question qu'on a posée dans les présentes audiences, qu'on pense, n'est pas la bonne question. D'abord, malgré le fait que le mot « réfection » est dans le titre des documents qu'on a, ce n'est pas la réfection dont on parle ce soir, c'est l'agrandissement du site de stockage. Mais comme j'ai lu toutes les transcriptions de la première partie du BAPE, ces audiences, comme l'évaluation environnementale et l'étude d'impact, ne sont pas sur la réfection. Et Hydro-Québec a même dit, pendant les audiences, qu'ils n'ont même pas fait toutes les études jusqu'à maintenant pour rationaliser le projet de réfection, mais on va à l'avant de toute façon.

2300 Pour cette raison, nous avons un problème avec le processus, surtout la portée du projet. Puis ici, il y a deux choses : d'abord, j'ai remarqué dans les transcriptions que la CCSN, la Commission canadienne sur la sûreté nucléaire, utilise ces audiences-ci pour la période de consultation sur l'étude d'impact. Donc, certaines choses que je dis ce soir sont visées à la CCSN parce que j'aimerais que ce soit abordé avec la CCSN, comme une inquiétude publique quand ça va être envoyé là.

2310 Puis d'abord, la première chose, c'est la portée du projet. La CCSN a fait la portée du projet, que la réfection, un projet de 1 G\$, n'est pas assujettie à une évaluation environnementale. Mais un petit projet de 70 M\$ est assujetti. Moi, je ne suis pas un spécialiste dans les régulations mais comme une personne normale, je trouve ça absurde, personnellement.

2315 Quand on voit des réglementations fédérales sur la *Loi canadienne sur les évaluations environnementales*, ça dit que : « La construction proposée, le déclassement ou l'abandon ou l'agrandissement d'une centrale nucléaire est un déclencheur pour une étude approfondie » or a *comprehensive study*.

2320 Le projet qu'on maintenant, franchement, on déconstruit un réacteur, on reconstruit le réacteur, mais ce n'est pas assujéti à une évaluation environnementale? Est-ce que ça a du bon sens? Moi, je pense que non. Et étant donné toutes les possibilités qui peuvent se passer en démantelant un réacteur — quand Gentilly sera démantelée soit en 2013 ou soit en 2035, ça va être un déclencheur pour une évaluation environnementale. Mais on fait ça en 2010, puis on n'a pas une chance de voir c'est quoi le processus pour les protections des travailleurs pendant ce processus? Ça, c'est absurde.

2325 Puis j'ai fait beaucoup de recherche avec ça, de comment ça a été que le projet n'est pas assujéti. Puis, dans le fond, la définition qu'on a c'est que la réfection c'est de l'entretien. C'est de l'entretien de 1 GM pour lequel Hydro-Québec planifie depuis au moins dix ans. Ça, c'est l'entretien. Comme je vous dis, je pense que ça ne *fitte* pas avec mon sens de « entretien », personnellement.

2330 Donc je vous dis : pourquoi ne pas appeler un chat un chat? La réfection de Gentilly c'est un projet majeur et il doit être assujéti à une évaluation propre dans laquelle le public pourrait s'exprimer puis aussi avoir accès à toutes les autres études que Hydro-Québec n'a pas même pas finies. Ce serait une bonne façon d'évaluer le projet.

2335 Il y a une autre chose. En dehors de juste... Je mentionne, dans notre soumission, comment la définition de la réfection a été faite par le CCSN. Puis je vous dis que je pense qu'il y avait un peu de manipulation pour que Pointe-LePREAU, avant Gentilly, puis Gentilly ne soient pas soumises à une évaluation de même. Parce que l'industrie nucléaire n'aime pas la transparence; elle n'aime pas les évaluations très près parce que d'habitude, quand on fait ça, on voit c'est quoi. Chaque réacteur au Canada a subi des dépassements de coût extraordinaires. Ils n'aiment pas avoir une évaluation de même parce que le public ne préfère pas l'énergie nucléaire puis si on a la chance, on va s'en débarrasser.

2345 Une autre chose encore qui vise la CCSN : sur la section « Éviter le renouvellement du permis », le contexte réglementaire dans lequel l'étude d'impact a été faite, c'était comme... dans le fond, c'était un vide. J'ai trouvé un document : quand Hydro-Québec a envoyé sa première en 2001, je crois, à la CCSN, il a dit : « On pense faire la réfection. » La réponse de la CCSN, qui est l'autorité fédérale qui est supposée de garder l'intérêt public puis la sécurité publique, a dit à Hydro-Québec :

2350 *Nous vous signalons que la CCSN n'est pas d'exigences réglementaires établies concernant la réfection des centrales aux fins du prolongement de leur durée;*

2355 Donc, on a un grand projet, mais le responsable fédéral a dit : mais on n'a pas les exigences, donc on va improviser. Et voilà la portée du projet qu'on a devant nous ce soir. Il dit qu'il discute aussi avec Pointe-LePREAU à l'époque, sur leur façon de faire le projet. Puis, moi, j'ai lu toutes les transcriptions de la Commission des entreprises publiques du

Nouveau-Brunswick concernant la réfection là, puis il y avait une bonne citation dans l'examen du personnel de Énergie Nouveau-Brunswick. Monsieur White a dit :

2365 *Nous avons proposé à la CCSN que selon le cadre de notre permis
d'exploitation, le travail à accomplir sera considéré « un arrêt pour
entretien»...*

2370 Donc, il vous dit, vous voyez que la définition a été proposée par le *proponent* du projet, pas par la personne qui est supposée de faire les réglementations. Puis comme j'ai mentionné déjà, le travail est majeur, c'est semblable, les choses qui sont dans la réglementation fédérale mais ils ont quand même improvisé puis accepté une définition d'une compagnie qui veut, bien sûr, éviter d'avoir une vraie évaluation publique.

2375 Aussi, il y avait eu beaucoup de discussions avec le permis du réacteur. Jusqu'en 2002, tous les réacteurs ou Gentilly avaient un permis, une durée de permis de deux ans pour 25 ans. En 2002, ils ont demandé un permis de cinq ans. Puis une des raisons pour ça, parce qu'en Ontario récemment les réacteurs Pickering puis Bruce, qui étaient fermés pour un bout après 1997, ils ont demandé de faire un redémarrage des réacteurs.

2380 Ce que ça fait, parce que le permis a été changé, il a fallu changer le permis, qui était un déclencheur pour la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Puis comme monsieur White a dit, d'Énergie Nouveau-Brunswick dans le compte-rendu de la Commission des entreprises publiques, il y avait une stratégie de faire le permis pour que ça évite que — ce n'est pas une bonne phrase — mais le renouvellement de permis ne
2385 serait pas en même temps qu'il fait la réfection. Parce que s'il fait ça, le monde va arriver à Ottawa puis dire : bien qu'est-ce que vous faites là? Ce n'est pas une opération comme votre permis dit. Puis la CCSN pourrait être forcée de déclencher une évaluation environnementale.

2390 Donc, je vous dis tout ça pour voir qu'en arrière de ces audiences, puis la portée du projet, qu'il y avait beaucoup de travail par le *proponent* du projet d'éviter une évaluation sur la réfection. Puis nous, comme public, un message qu'on veut envoyer à la CCSN : que ça, ce n'est pas suffisant, il faut avoir une surveillance réglementaire qui a la confiance du public. Puis quand on voit un projet majeur comme ça qui n'est pas assujéti, ça n'a pas
2395 de bon sens. Franchement. Donc, on a une recommandation :

2400 *Le Sierra Club du Canada recommande que le BAPE encourage la CCSN à établir un cadre réglementaire transparent sur la réfection des réacteurs nucléaires qui sera aussi en accord avec la « Loi canadienne sur les évaluations environnementales ». Le Sierra Club du Canada demande aussi que la CCSN exige une étude environnementale du projet de réfection de Gentilly-2.*

2405 On vous suggère que ce soit un comité mixte, fédéral/provincial sur le projet.

2410 Section 3.4 — Il y avait aussi la discussion de la réglementation provinciale au Québec. Puis comme la personne du ministère de l'Environnement du Québec a remarqué, même le démantèlement d'un réacteur, maintenant, si on démantèle le réacteur demain, on n'aura pas un BAPE parce que ce n'est pas dans la réglementation. Puis c'est le même phénomène maintenant avec la réfection du réacteur. Ça c'est une excuse réglementaire puis, je vous dis, ce n'est pas acceptable. Puis pour ça, je dis que c'est compréhensible que le Québec n'a pas des réglementations avec chaque chose sur le

2415 nucléaire parce qu'on a juste un réacteur.

Notre recommandation alors c'est :

2420 *Le Sierra Club du Canada recommande au BAPE d'encourager le ministre de l'Environnement de retarder l'approbation du projet — ce projet — jusqu'à un comité ad hoc du BAPE puisse analyser cette proposition de Hydro-Québec de reconstruire Gentilly-2 et faire rapport au ministre.*

2425 On recommande aussi que le Québec amende « son cadre d'étude environnementale afin d'inclure tout projet nucléaire important. » Puis on utilise le mot «important » pour qu'on ait moins de problèmes dans le futur.

2430 Section 4 — « La viabilité et les risques principaux du projet. » Comme je vous dis, ces audiences ne sont pas sur la réfection propre mais tout le monde en parle parce que c'est la vraie question. Mais comme j'ai déjà mentionné, Hydro-Québec a admis qu'ils n'ont même pas fait des études finales. On n'a pas axé, pendant ces audiences ici, pour dire que c'est 0,6 \$ par kilowatt, qu'ils disent si c'est vrai ou non. Puis même, j'ai *checké* ce matin sur le site Web, je sais que vous avez demandé des questions par rapport aux estimés de coûts de Hydro-Québec et ils ne sont pas là maintenant, donc je n'ai pas eu le

2435 temps de *checker*. Donc, franchement, comme public, je ne suis pas capable de dire quelque chose de bon là-dessus, ce sujet-là. On n'a pas de renseignements dans ces audiences puis ça, c'est une autre raison qu'on recommande les autres.

2440 Puis sur les risques du projet principal commencé avec le nucléaire, j'ai deux citations en bas de la section 1 de Michel Rhéaume de Hydro-Québec qui dit :

Et on a démontré très clairement, Monsieur le président, qu'on pouvait faire retuber un réacteur nucléaire d'une façon efficace et rapide.

2445 Puis la prochaine citation que j'ai, c'est la citation de la Commission des entreprises publiques du Nouveau-Brunswick qui a fait une analyse, qui a tenu des audiences publiques sur la réfection puis qui a vu tous les contrats d'Énergie Nouveau-Brunswick, demandé des questions par rapport au processus, puis tous les risques puis

2450 leur recommandation était que c'est trop risqué dans l'intérêt public. Et voilà. Il y a deux autres évaluations, là.

2455 Juste pour aborder un petit sujet : monsieur Rhéaume, pendant les audiences, a cité l'expérience de Pickering ou comment on peut retuber un réacteur dans une façon efficace. Je pense qu'il faut explorer ça un peu.

En 1983, le tube de pression du réacteur 2 de Pickering a rompu et les quatre réacteurs ont été mis hors service. Pour les prochains dix ans, ils ont retubé les quatre réacteurs à Pickering.

2460 Suite à deux ans de planification, le remplacement des tubes des réacteurs 3 et 4 de Pickering a été d'une durée de 26 et 18 mois., respectivement. Le retubage des quatre réacteurs aura coûté environ 1 G\$. Ça, c'est dans les dollars des années 80, mais ce niveau-là était plus haut que le coût original pour construire Pickering.

2465 Malgré cet investissement, juste dix ans plus tard, la centrale de Pickering a été fermée pour des problèmes de sécurité, et cetera. Je pense que ce n'est pas un bon exemple de comment le réacteur pourrait fonctionner après un retubage, puis c'est la seule expérience qu'on a.

2470 En plus de ça, comme il a été mentionné par les autres personnes, chaque réacteur au Canada a subi des dépassements de coûts extraordinaires au Canada, chaque. Puis même maintenant, Énergie atomique du Canada, qui serait le contracteur pour Gentilly, construit maintenant à Chalk River, qui est juste au nord de Ottawa, deux petits réacteurs qui s'appellent « Maple reactors » puis ils sont au-delà du budget puis les
2475 délais continuent chaque jour. Puis ça, c'est après 50 ans d'expérience nucléaire au Canada.

2480 Donc on n'a pas confiance que les risques ne sont pas là. J'ai d'autres questions en général, comme dans l'étude, ce qui a été donné pendant les audiences publiques, de Hagler and Bailly qui a été faite en 98, je pense, ils donnent un chiffre — puis encore, je n'ai pas eu le temps d'analyser tout ça — de 2,3 G\$ pour faire la réfection. Puis maintenant, le coût qu'ils nous donnent, c'est 1,1 G\$. Moi, j'aimerais au moins une explication, c'est quoi les différences? Ça a été fait en 98, comme j'ai dit, d'un groupe indépendant de Hydro-Québec puis c'est le double du prix maintenant.

2485 Puis aussi, Hydro-Québec a dit qu'ils n'ont pas signé les contrats avec Énergie atomique du Canada. On sait, de l'expérience au Nouveau-Brunswick, qu'ils voulaient signer des contrats avec Énergie atomique du Canada pour la performance. Donc, si le réacteur fonctionne mieux que prévu, ils vont donner de l'argent à une compagnie de la
2490 Couronne fédérale. Si ça fonctionne moins, Énergie atomique va donner de l'argent à Hydro-Québec.

2495 On n'a pas des contrats maintenant mais les Québécois ont un droit de savoir si Hydro-Québec va commencer à donner des profits à Énergie Atomique du Canada. On a au moins le droit de savoir ça. Puis ça a un effet sur toute la rentabilité du projet aussi. Donc, c'est les questions que je pose mais je pense que ce sont des bonnes questions.

2500 Par rapport aux déchets, les déchets de retubage; quand on fait, si on fait la réfection de Gentilly, ça va créer une nouvelle catégorie de déchets hautement radioactifs. Tout le coeur du réacteur, c'est hautement radioactif. Pendant les audiences, Michel Rhéaume a dit : « On pourrait envoyer en Ontario, à Kincardine », qui est Ontario Power Generation. Moi, j'ai contacté Ken Nash, qui est le directeur des déchets nucléaires de Ontario Power Generation, j'ai dit : « Bien, Hydro-Québec a dit ça. Est-ce que vous pouvez confirmer ça? » Il a dit que maintenant, Kincardine, ce n'est pas pour les déchets hautement radioactifs, d'abord, puis aussi ça exclut les déchets des autres provinces.

2510 Donc nous avons maintenant, avant vous, même si vous n'acceptez pas aucune autre chose que je fais ce soir, si vous dites oui à ce projet ici, ça va créer une nouvelle catégorie de déchets hautement radioactifs et ni le Québec ni le gouvernement fédéral a une politique établie de comment gérer ça. Oui, il y a la société de gestion des déchets nucléaires au fédéral mais ça, c'est pour le combustible irradié.

2515 La réfection va créer un autre genre de déchets, poubelle, et on vous suggère, Monsieur le président, qu'on doit au moins avoir une politique établie au Québec de comment on va gérer ça avant qu'on ne produise ça. C'est au moins le bon sens, je pense. On a vu, on a construit Gentilly dans les années 80 puis on a dit : « Oh, on va avoir une solution pour les déchets nucléaires dans cinq ans... » Un autre cinq ans... Puis nous sommes ici puis il n'y a toujours pas une solution.

2520 Nous avons le choix maintenant de ne pas répéter la même erreur. Donc, pour cette raison, on recommande qu'il n'y ait pas une autorisation accordée à ce projet jusque, au moins, il y ait une politique établie au Québec.

2525 Par rapport au combustible nucléaire irradié, comme il a été mentionné par plusieurs personnes, le Québec a toujours dit qu'il n'accepte pas les déchets nucléaires au Québec sur son territoire d'une façon permanente. Donc, nous avons le choix d'arrêter ça. Je ne sais pas si le BAPE a un mandat éthique, là, mais ici c'est une question d'éthique. Est-ce qu'on va produire quelque chose qu'on n'accepte pas chez nous?

2530 Puis ici, j'aimerais vous lire la Société de gestion nucléaire du Canada, ils avaient une table d'éthiciens, ils ont dit que avec les déchets qu'on a maintenant, on pourrait trouver une solution moins pire; mais il n'y a pas une solution, il n'y a pas une meilleure solution. Il y a juste une solution moins pire. Mais si on veut faire des nouveaux déchets, éthiquement, il faut avoir une solution qui est plus que « moins pire ». Et il faut se demander si on a ça, si on fait la réfection de Gentilly en 2013.

2540 Finalement — parce que je prends du temps puis j'ai une autobus à Montréal à minuit — section 6 sur le vieillissement de Gentilly. En 94, la Commission a recommandé, et je cite :

La Commission estime qu'il serait important que le CCEA établisse un indice qui représenterait l'état de vieillissement d'une centrale nucléaire et dont elle se servirait lors de l'évaluation des demandes de renouvellement des permis d'exploitation.

2545 Donc même en 94, les gens étaient inquiets du vieillissement du réacteur parce que ça pouvait poser des problèmes de sécurité. Moi, j'ai contacté le CCSN puis j'ai dit : « Est-ce que vous avez répondu à cette question? » Ils m'ont dit : « Non. » C'est important de le savoir.

2550 Puis je pense que c'est important, dans ce moment-ci aussi parce que, au départ, en 2002, Hydro-Québec a dit que la réfection se fait en 2008 puis maintenant c'est 2010. Puis il dit à la CCSN, quand ils ont fait le renouvellement du permis, que c'est avant 2008, qu'il n'y aurait pas de problèmes avec les tubes de force. Ils ont dit, dans une réponse de la Commission, qu'en 2003, ils ont fait une autre évaluation puis que ça pourrait aller jusqu'à 2010. C'est O.K. Mais il n'y avait jamais une évaluation ou quelque chose de public pour voir si ça c'est la bonne chose. Puis l'argumentaire que je vous suggère c'est que Hydro-Québec nous a dit, pendant les audiences, qu'ils attendent qu'il y aurait d'autres réfections avant Gentilly.

2560 En 2002, ils attendaient que Pointe-Lepreau soit reconstruit en 2006. Quand la Commission des entreprises publiques a fait sa recommandation en 2002, ça ne se fait pas maintenant en 2006. Si ça se fait, ce serait en 2008 puis jusqu'à maintenant, le Premier Lord du Nouveau-Brunswick a dit qu'il n'y aurait pas une autre subvention publique pour ce réacteur. Il cherche une compagnie privée parce que c'est trop risqué. Puis en deux ans, il n'y a pas une compagnie privée qui s'est présentée jusqu'à maintenant.

2570 Donc, peut-être qu'on attend toujours pour voir si la réfection de Pointe-Lepreau se passe pour que Hydro-Québec soit plus à l'aise de faire leur réfection. Mais pour moi, là, ça ce n'est pas une indication de sécurité publique. Puis il y a un autre message peut-être que vous pourriez envoyer à la CCSN, que ce serait bon d'avoir un indice de vieillissement aussi.

2575 Avec ça, je pense que j'ai fini. J'espère que l'accent n'était pas trop tannant.

LE COMMISSAIRE :

2580 J'aurais une question pour vous. Je vais revenir juste à la fin de votre exposé, quand vous parlez que vous avez vérifié avec la Commission, à l'effet de savoir s'ils

2585 avaient donné une suite à la recommandation de 94, là, que « La Commission estime qu'il serait important que la CCEA — à l'époque — établisse un indice qui représenterait l'état de vieillissement d'une centrale nucléaire » ; et lorsque vous avez communiqué avec eux pour savoir si cette recommandation-là avait été mise de l'avant, ils vous ont répondu non, exact?

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2590 Oui. Il m'a dit qu'ils n'ont pas une façon de répondre au BAPE.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Et ils ne vous ont pas donné d'autre raison que ça?

2595 **M. SHAWN-PATRICK STENSIL :**

Non.

LE COMMISSAIRE :

2600 Parfait.

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2605 C'était comme deux lignes. Je pourrais vous donner le courriel.

LE COMMISSAIRE :

2610 Oui, bien vous l'enverrez peut-être à madame Boutin à l'arrière. Merci.

LE PRÉSIDENT :

2615 Merci. J'aurais une question. Tout à l'heure, vous avez — je vois que ce n'est pas paginé — c'était la partie de votre mémoire qui traite des règles reliées à l'étude approfondie ou à l'examen préalable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; en audience publique, madame Thompson, qui est la représentante de la Commission canadienne, nous a répondu qu'il n'y avait pas eu de demande formelle — je vous le dis de mémoire, là — qu'il n'y avait pas eu de demande formelle de la part d'Hydro-Québec pour une réfection, appelons le réfection, mais que non plus qu'ils
2620 n'avaient pas statué à savoir si le projet de réfection pouvait se faire ou non, finalement, à l'intérieur du permis d'exploitation. Et ce que j'ai compris de la réponse : si ça nécessitait des modifications, donc ni plus ni moins un nouveau permis ou un permis très modifié, qu'à ce moment-là il y aurait... le déclencheur fédéral entrerait en action, autrement dit

2625 qu'il y aurait un genre d'examen préalable, à ce que je me souviens de la réponse, dans ce cas-ci. C'est la réponse que j'ai comprise de madame Thompson.

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2630 Elle a dit ça pendant les audiences?

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est dans les transcriptions.

2635 **M. SHAWN-PATRICK STENSIL :**

Qu'il y aurait une étude préalable?

LE PRÉSIDENT :

2640 Elle n'avait pas statué encore, ce que je me souviens de la réponse de madame Thompson. Donc il est possible, lors d'un examen, si des modifications importantes au permis — là, vous avez fait référence que le permis d'Hydro-Québec donc était pour quatre ans ou cinq ans, si je me souviens bien, donc qu'il devrait se terminer autour de
2645 2007... Je n'ai pas la date exacte, là, mais autour de 2006, 2007, dans ces années-là, donc ça voudrait dire que quelque part, il pourrait y avoir une modification assez substantielle du permis qui serait, à ce moment-là, anticipée par la Commission canadienne de sûreté nucléaire et, à ce moment-là, elle exigerait un examen préalable. C'est ce qu'on nous a répondu pendant la séance d'audience.

2650 **M. SHAWN-PATRICK STENSIL :**

2655 Oui. D'abord, comme j'ai dit, tout ça est fait comme dans un contexte réglementaire vide. Ça, c'est la première fois que j'entends ça; j'ai lu les textes mais je n'ai pas vu ça de madame Thompson, mais quand je vois des textes — je pourrai vous envoyer aussi les textes de la CCSN qui disent le rationnel pour la réfection, la portée du projet. Je me souviens que ça dit que la réfection ne soit pas assujettie à une évaluation environnementale puis comme je vous dis aussi, ce n'est pas juste une étude préalable, a *screening report*.

2660 Comme j'ai mentionné, le travail, en soi, est un travail majeur puis semblable à des choses comme le *comprehensive study*, l'autre niveau.

LE PRÉSIDENT :

2665 Bon, effectivement. Mais par contre, il faut faire attention du « j'ai vu » à quelques reprises, ça, on regarde la documentation de l'Agence canadienne, par exemple, on va

2670 pouvoir voir que dans certains cas, des études approfondies qui sont épaisses comme ça, il y a des examens préalables qui sont épais comme ça. Moi, je pense que ce n'est pas nécessairement une garantie de...

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2675 Mais c'est un autre niveau, de toute façon.

LE PRÉSIDENT :

2680 C'est ça. C'est un autre niveau mais ça ne veut pas dire que ça va être plus exhaustif que l'examen préalable, je pense qu'il faut faire attention à ce niveau-là.

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

Oui.

2685 **LE PRÉSIDENT :**

2690 Mais disons, ce que j'ai compris quand même de l'explication de madame Thompson, c'était : si ça peut se faire à l'intérieur du permis actuel ou des modalités du permis actuel et que ça ne nécessite pas de modifications majeures, il n'y aurait pas de déclencheur fédéral, dans ce cas-ci. Et sinon, bien, il y aurait un examen préalable avec possibilité de renvoi devant la Commission fédérale d'examen, là, s'il y avait des conclusions à l'effet qu'il y avait des impacts significatifs ou importants, là, en vertu de la procédure fédérale.

2695 Donc, ça veut dire que la question, ce que j'ai compris de l'explication de madame Thompson, c'était que cette question-là était encore en suspens. En tout cas, officiellement, du côté de la CCSN. Donc, j'ai compris qu'il était toujours possible qu'il y ait un examen fédéral relatif au projet de réfection.

2700 **M. SHAWN-PATRICK STENSIL :**

2705 Oui. Et c'était une des choses qui a été remarquée, par exemple, par la Commission des entreprises publiques du Nouveau-Brunswick, qu'il y avait un risque. Puis comme j'ai remarqué dans ma soumission, c'est un risque que le *proponent* essaie d'éviter. Il ne veut pas ça, surtout à cette étape-là, parce que ça va coûter beaucoup d'argent. Il faut aller de l'avant avec la réfection puis s'il fait ça en 2008, 2009 puis ça dit non, ça, c'est beaucoup d'investissement trop tard.

2710 Comme je vous dis, j'ai des lettres qui étaient marquées ici; Hydro-Québec a envoyé une lettre en 2001, je crois, à la CCSN qui dit : « On prévoit faire une réfection. » Ça aurait été plus efficace, je pense, puis il y a un côté d'efficacité dans la *Loi canadienne*

2715 *sur l'évaluation environnementale*, de dire à ce moment-là : on devrait avoir l'évaluation sur ça avant ça. Pourquoi on attend un petit changement de permis à la dernière minute quand on sait que le *proponent* est en train d'éviter ça en prolongeant le permis? Comme on sait que le projet est majeur, et ça doit être, je pense que rationnellement, ça doit être assujéti, puis on doit être assuré de ça.

2720 Puis nous, en tant que public, on n'a pas une indication parce qu'ils n'ont pas les réglementations de comment faire ça. Donc, on ne sait pas maintenant s'il va faire, non. Mais la CCSN a la capacité maintenant de référer ça, comme après le BAPE, pour une étude.

2725 On n'a pas, on ne doit pas attendre jusqu'en 2008 pour faire une étude de même, ou 2009. Ça doit être maintenant pour qu'on puisse voir, puis si on peut voir la justification de ce projet, O.K., puis aussi si on ne va pas de l'avant avec la réfection de Gentilly-2, on doit planifier pour le remplacer. C'est rationnel puis ça c'est une autre chose que j'ai marqué dans ma soumission, que Hydro-Québec a dit : « On a planifié pour l'arrêt entre 2010 et 2012. » Puis je vous propose quelque chose de positif : nous avons sept ans pour préparer pour la fermeture de Gentilly. On doit... O.K.

2730 **LE PRÉSIDENT :**

2735 Ça va. Mais vous comprenez, aussi une affaire que je voudrais aussi préciser, un élément, un point important, c'est que la CCSN est un organisme réglementaire qui est autonome en soi, il émet ses propres permis, c'est lui qui est le gestionnaire de sa propre procédure. C'est un peu comme le BAPE a ses propres règles de procédure, c'est lui-même qui les gère, ce n'est pas d'autres organismes qui disent au BAPE comment gérer ses propres règles de procédure. Je pense qu'il va être important aussi de souligner ça.

2740 **M. SHAWN-PATRICK STENSIL :**

Oui, oui.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

Le CCSN a une job à faire, on peut critiquer, mais vous comprenez qu'il a une job à faire, les gens là-bas sont payés pour faire une job donc ça leur revient aussi, cette question-là de décider ultimement. C'est leur prérogative, c'est leurs obligations légales à eux, il faut bien comprendre ça aussi.

2750 **M. SHAWN-PATRICK STENSIL :**

Oui. Et...

2755

LE PRÉSIDENT :

2760 On peut manifester ici devant la Commission d'une insatisfaction mais il faut garder à l'esprit que fondamentalement, la CCSN est un organisme réglementaire, autonome et indépendant du BAPE, comme le BAPE est indépendant de la CCSN aussi. On doit comprendre la dynamique aussi dans ce cadre-ci.

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2765 Oui. Et comme j'ai dit au départ de ma présentation, la CCSN utilise ces audiences maintenant pour remplir les obligations sur la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, sur les consultations, sur le rapport, l'étude d'impact. Puis je vous dis qu'une inquiétude du Sierra Club du Canada c'est que ce projet va de l'avant sans un cadre établi de comment faire une réfection. Ça, c'est une inquiétude de nous puis on vous
2770 demande, Monsieur le président, que ce soit transmis à la CCSN. Ce n'est pas de dire à la CCSN, comme le BAPE dit à la CCSN, c'est une inquiétude qui doit être discutée.

Il va y avoir d'autres audiences publiques puis j'aimerais... Parce que c'est important de souligner ça parce que le Québec et la CCSN, ils ont essayé d'harmoniser la portée du projet. Donc, ça a eu un impact sur le cadre québécois aussi.
2775

LE PRÉSIDENT :

Effectivement.
2780

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

Oui.

2785 **LE PRÉSIDENT :**

Mais malheureusement ou heureusement ou peu importe, il demeure un fait, c'est que la Commission ici n'est pas une commission fédérale/provinciale dans ce cas-ci. J'en ai déjà fait, là, des commissions fédérales/provinciales mais dans ce cas-ci, ça n'en est pas une. Donc, notre champ de préoccupation, fondamentalement, va être celui de la procédure d'évaluation du Québec.
2790

Oui, effectivement, la CCSN a dit qu'elle suivait avec un intérêt, là, en fonction de ses responsabilités, là, la présente audience publique du BAPE mais il faut, il est important de préciser que l'audience publique ici, la présente audience publique n'est pas faite uniquement, n'est pas influencée du tout par les demandes ou un intérêt de la CCSN. Il faut comprendre que c'est des processus totalement indépendants, le BAPE et la CCSN.
2795

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2800

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2805

Tant au niveau de l'audience publique qu'au niveau des rapports. Je pense que c'est très important de faire... qu'il existe une vraie dichotomie entre les deux organisations.

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2810

Oui. Puis comme j'ai dit, j'ai remarqué que vous avez fait — pas vous — mais une recommandation en 94 à la CCSN. Donc, en sachant ça, je fais cette recommandation; deuxièmement, on a fait une autre recommandation, en sachant ça, que le gouvernement du Québec, le ministre de l'Environnement du Québec a la capacité de demander un BAPE ad hoc sur un projet qui est majeur. Puis on vous suggère que ceci c'est un projet qui n'est pas dans la réglementation mais je pense que l'esprit de la Loi, l'opposition historique des Québécois contre l'énergie nucléaire, ça nous dit que peut-être le ministre de l'Environnement devrait dire : Hydro-Québec, quand vous avez fini vos études techniques et économiques, en 2005, on va avoir un autre BAPE là-dessus. Puis ça, c'est tout dans le cadre québécois de faire ça.

2815

2820

Donc, on a fait deux volets de recommandations parce que je pense que les deux sont justes.

2825

LE PRÉSIDENT :

Et en prendre connaissance. Alors nous vous remercions pour votre mémoire.

M. SHAWN-PATRICK STENSIL :

2830

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2835

Nous avons un dernier intervenant que nous allons inviter pour ce soir, qui est monsieur André Dontigny, de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du DSP de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Alors bonsoir. Bonsoir Messieurs.

2840

DR ANDRÉ DONTIGNY :

2845 Bonsoir. Donc, accompagné de Gilles Grenier, médecin conseil à la Direction de santé publique.

LE PRÉSIDENT :

2850 Très bien. Alors on a pris le nom en note. Alors je vous laisse la parole pour votre mémoire.

DR ANDRÉ DONTIGNY :

2855 Merci, Monsieur le président.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase page 2 : « La Loi sur la santé [...] »

2860 **Fin de la lecture du mémoire.**

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. — Monsieur Lafond?

2865

LE COMMISSAIRE :

Oui, bonjour. Dans votre mémoire, vous mentionnez qu'il y a une étude qui est présentement en cours sur la faisabilité ou les solutions techniques à cet aspect d'alarme. Qui est responsable ou qui est maître d'oeuvre de cette étude-là?

2870

DR GILLES GRENIER :

Pour le moment, l'étude a été menée dans le cadre du comité mixte à Bécancour, donc sous la coordination de la Ville en lien avec les générateurs de risques qui font partie du comité. Maintenant, au niveau du plan d'urgence nucléaire, il y a un comité qui a été mis sur pied pour étudier les systèmes d'alerte à la population et les conclusions ou les travaux menés dans l'étude sont amenés au comité d'urgence nucléaire, si on veut, qui regroupe l'ensemble des partenaires des ministères et organismes que nous sommes.

2880

LE COMMISSAIRE :

Vous dites qu'il faudrait que ce soit réalisé dans un délai assez rapide; pour vous, quel devrait être ce délai?

2885

DR ANDRÉ DONTIGNY :

2890 On réalise que dans plusieurs endroits, il existe des systèmes d'alerte qui sont fonctionnels. Donc, la technologie existe, il y a de multiples endroits, bon, par exemple, aux États-Unis, à Three Mile Island, on sait qu'il y a plus de 90, je crois que c'est 93 systèmes d'alerte disponibles autour de la centrale; on a quelques exemples au Québec aussi : en Abitibi, à Rouyn-Noranda, dans divers endroits où ces systèmes-là sont fonctionnels, alors la technologie existe.

2895 Nous, on pense qu'il apparaît raisonnable, dans les circonstances, de faire en sorte que ces travaux-là puissent se terminer rapidement et qu'en cours d'année prochaine, en 2005, que ce soit un élément qui soit regardé comme pouvant être mis en application rapidement.

2900

LE COMMISSAIRE :

2905 Je présume aussi que ce système-là ne devrait pas s'appliquer strictement à Bécancour mais également sur la rive nord. Je pense, entre autres, à Champlain et aussi, bon, la partie, l'ancienne partie de Trois-Rivières, l'ancienne partie qui s'appelle Sainte-Marthe-du-Cap à l'époque, maintenant qui fait partie de Trois-Rivières, donc le système devrait être implanté quand même dans la région, de façon à ce que les gens soient avertis assez rapidement, n'est-ce pas?

2910 **DR ANDRÉ DONTIGNY :**

C'est le sens de notre recommandation, oui.

LE COMMISSAIRE :

2915

Maintenant qui défraie les coûts? Qui devrait assumer ces coûts-là?

DR ANDRÉ DONTIGNY :

2920 Jusqu'à maintenant, on a été particulièrement impliqué avec un ensemble d'acteurs sur un ensemble de démarches à l'égard des mesures d'urgence. On peut certainement penser au fait, en bout de piste, ça devient une décision gouvernementale à savoir qui sont les gens qui devraient défrayer ces coûts-là. On sait que de toute façon, que ça va provenir des poches des contribuables. Une chose est certaine, c'est que Hydro-Québec, en tant que générateur de risques, devrait être un des acteurs qui est impliqué dans un tel système d'alerte.

2925

2930 Le parc industriel, on sait les responsabilités maintenant compte tenu du nouveau contexte légal pour ce qui est des industries majeures, de se doter de systèmes de sécurité. Donc il y a un ensemble d'acteurs qui peuvent être impliqués au niveau des

coûts. On pense que ces coûts-là, on devrait les considérer, d'autant plus que si on veut avoir de véritables mesures d'urgence efficaces, on a besoin de ces systèmes-là.

LE COMMISSAIRE :

2935

Parce que si je prends, par exemple, dans l'Est de Montréal, on sait très bien qu'avec le CCMI, ce sont les générateurs de danger potentiel qui assument ces coûts-là. Donc, ce sont les industries dans l'Est de Montréal qui ont défrayé, là, pour les choses de sirène. En principe, vous croyez que ça devrait être la même chose ici, d'après ce que

2940

DR ANDRÉ DONTIGNY :

Bien, au fait, nous faisons la recommandation qu'il existe un tel système qui soit fonctionnel. Nous nous sommes moins penchés sur les coûts, ce n'est pas exactement notre niveau de compétence; une chose est certaine, c'est qu'on devrait s'en doter.

2945

LE COMMISSAIRE :

Non, mais c'était juste pour savoir ce que vous en pensiez. Merci.

2950

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Tout à l'heure, il y a des représentants de la Communauté autochtone de Wôlinak qui ont parlé d'une insatisfaction relativement, notamment, au sujet peut-être d'une information auprès de la Communauté relativement aux risques nucléaires. Bon, dans ce cas-ci, ils se demandaient comment ça qu'il n'y avait pas eu distribution de gélules et pourquoi à l'iode et pourquoi, effectivement, là, ils n'avaient pas été informés du pourquoi ils n'en ont pas eu, par exemple. Je ne sais pas lequel de vous deux pourrait répondre à la question.

2955

2960

DR ANDRÉ DONTIGNY :

Dans un premier temps, Monsieur le président, lors de la campagne d'information qui a eu lieu à l'automne dernier autour d'un territoire de 70 kilomètres, il y a eu des informations qui ont été données, il y a une campagne publique d'information. Entre autres, il y a eu un feuillet qui a été rendu disponible pour l'ensemble des gens, dont les gens de Wôlinak.

2965

2970

Nous n'avons pas eu de demande formelle de ce côté-là pour aller donner une information supplémentaire. Tout à l'heure, dans les suites de l'intervention, nous avons fait part qu'on se rendait disponible pour une information supplémentaire. Il faut comprendre que Wôlinak n'est pas dans la zone de huit kilomètres. Il faut comprendre que la zone de huit kilomètres est déjà une zone qui implique un niveau de sécurité aussi dans

2975 ce qu'on a planifié, alors donc toutes ces informations-là peuvent être rendues disponibles auprès des gens de la Communauté.

LE PRÉSIDENT :

2980 Donc ce qu'on doit comprendre, vous avez pris contact avec les représentants qui étaient ici tout à l'heure pour cette question-là?

DR ANDRÉ DONTIGNY :

2985 Oui, et on les invite, s'il y a un besoin particulier, on va se faire un plaisir d'aller donner une information supplémentaire auprès d'eux.

LE PRÉSIDENT :

2990 Bon, excellent. Ça va aller. Alors nous vous remercions pour votre mémoire. Et ceci ne met pas tout à fait fin à la soirée, nous avons deux avis de rectification qui nous ont été signifiés. Je rappelle que les rectifications sont pour corriger des faits et non pour émettre des opinions différentes.

2995 Bon, la première personne au registre, c'est monsieur Dagenais.

M. JACQUES DAGENAI :

3000 C'est au niveau de la mortalité des carpes, je voudrais déposer l'avis scientifique concernant la mortalité massive des carpes dans le St-Laurent durant l'été 2001. Quand je parlais de la mortalité des carpes, je ne parlais pas de la mortalité annuelle qui arrive lors de la fermeture de la Centrale qui est due au réchauffement de l'eau qui sort mais strictement à cet événement-là massif, et c'est une analyse qui a été faite par les gens de la CEPAQ, du ministère de l'Environnement, du biodôme et d'Environnement Canada.

3005 Alors la conclusion générale c'est qu'ils n'ont pas trouvé de raison. Et, moi, ce que j'avais demandé, la seule raison pourquoi je l'amène c'est que j'avais, je considérais que c'était compatible avec un... Parce que ce qui est arrivé en mai 2001, ce qui a précédé cela, ça a été des pluies massives, et il aurait pu y avoir un lavage du tritium dû à l'aire de déchets et ça aurait été bon que ce soit étudié. Et ça n'a pas été étudié parce qu'on a dit qu'on avait trouvé des carpes en amont de la Centrale. Mais la grosse majorité des 25 000 carpes étaient aux alentours de la Centrale et je trouvais juste qu'il était pertinent et compatible que je dépose...

3015 **LE PRÉSIDENT :**

Alors on va prendre connaissance du document. C'est parce qu'en rencontre préparatoire, vous aviez mentionné, je me souviens que vous aviez mentionné le cas des

3020 carpes. Là, vous êtes revenu avec dans le mémoire et j'avais des techniciens qui échantillonnaient dans le secteur, donc j'ai saisi l'occasion.

M. JACQUES DAGENAI :

3025 Il y avait une deuxième correction, juste la faire rapidement, c'était sur les 400 MW, là, qui sont protégés sur le réseau. Donc, j'avais posé la question tout à l'heure. Il faut se rappeler que la centrale au gaz, qui est en construction, va faire exactement le même travail, donc ce n'est pas nécessaire...

LE PRÉSIDENT :

3030 Mais ce n'est pas nécessairement une rectification, ça, Monsieur Dagenais.

M. JACQUES DAGENAI :

3035 Pardon?

LE PRÉSIDENT :

3040 Ce n'est pas nécessairement une rectification, ça. C'était assez *border line*. Excusez l'anglicisme. Je vous remercie.

Nous avons également monsieur Michel Rhéaume. Alors bonsoir, Monsieur Rhéaume.

3045 **M. MICHEL RHÉAUME :**

3050 Bonsoir Monsieur le président, bonsoir Monsieur le commissaire. Alors je suis devant vous pour simplement annoncer que nous avons déjà soulevé quelques points de rectification mais étant donné que l'on a à faire face à des mémoires que nous obtenons en même temps que les gens qui le lisent en avant, alors nous voulons vous signaler que nous allons prendre, faire la lecture complète des mémoires avant de pouvoir faire une rectification. Et nous envisageons de faire des rectifications par écrit dans les prochains jours.

3055 **LE PRÉSIDENT :**

3060 Très bien. Alors les rectifications par écrit sont acceptées. Bien entendu, ça doit demeurer — Monsieur Rhéaume vous comprenez que ça doit demeurer des rectifications. Donc, la Commission va, bien entendu, faire une lecture et si jamais la Commission, bon, il y a des passages qu'elle considère comme étant une divergence d'opinion, bien à ce moment-là la Commission pourrait, bon, si c'est très simple, la Commission pourrait décider, en informant, en vous informant : bon, ce passage-là, on ne le considère pas

3065 comme une rectification. Mais effectivement, on va accepter, la Commission va accepter des rectifications par écrit. Et on vous demande quand même aussi, comme en tout chose, à toutes les fois qu'on vous adresse des questions, de faire diligence.

M. MICHEL RHÉAUME :

3070 Nous sommes tout à fait d'accord avec le processus, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3075 Parfait. Alors ceci met fin à la première soirée donc de l'audience portant sur le projet de stockage, des modifications d'installation de stockage des déchets radioactifs et réfection de Gentilly-2 par Hydro-Québec. Nous allons reprendre demain à 13 h donc je vous invite, je vous convie à continuer à assister aux séances. Alors bonne fin de soirée.

AJOURNEMENT

3080 -----

3085 Je, soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

ET, J'AI SIGNÉ :

3090 _____
YOLANDE TEASDALE, s.o.

3095